Comité de bassin

Séance plénière

4 novembre 2015

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

1. **Diffusion** 2

2. **Procès verbal** 3

3. **Liste de présence** 42

Comité de bassin

Séance plénière

4 novembre 2015

Diffusion

- Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (3 ex.)
  (Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Comité de bassin

Séance plénière

Mercredi 4 novembre 2015

(à 10 h au Centre de conférences d'Orléans)

Ordre du jour

DELIBERATIONS DU COMITE DE BASSIN

1. **Adoption du Sdage *(Cf tome 1)***
2. **Avis sur le programme de mesures *(Cf tome 2)***
3. **Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) *(Cf tome 3)***
   - PAPI des marais d'Olonnes
   - PAPI des marais du Payré
4. **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) *(Cf tome 3)***
   - Sage Loire amont
5. **Changement climatique *(Cf tome 3)***

INFORMATIONS DU COMITE DE BASSIN

6. **Compte-rendu des commissions *(Cf tome 3)***
   - Commission Communication du 16 septembre
   - Coopération internationale du 7 octobre
   - Commission du milieu naturel aquatique du 9 octobre
   - Inondations, plan Loire du 13 octobre
   - Planification des 29 et 30 septembre et du 14 octobre
7. **Points divers**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le président :

Mesdames, messieurs, veuillez prendre place pour que nous puissions commencer nos travaux. Je salue la présence à mes côtés de :

- M. Jau, préfet de la région Centre-Val de Loire ;
- Mme Steinfelder, présidente du conseil d'administration ;
- M. Chassande, directeur de la Dreal (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Centre - Val de Loire;
- M. Gutton, directeur général de l'agence de l'eau.

M. le préfet :

Mesdames et messieurs les élus, les responsables professionnels, les responsables d'associations et chefs de services, chers amis, je vous remercie d'être nombreux ce matin pour un rendez important qui est celui de la conclusion de nos travaux engagés sur le Sdage (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et sur le programme de mesures associé qui ont été lancés il y a maintenant pratiquement quatre ans. Nous arrivons ce matin à un moment de vérité. Nous avons travaillé, à chaque instant et avec tout le monde, à la recherche d'une concertation. Nous avons veillé, avec le président Pélicot, à ce que personne ne soit exclu de la discussion et que tout le monde puisse s'exprimer et parvenir à un compromis qui va être soumis à votre vote dans un instant.

Ce Sdage est un document important pour notre bassin Loire-Bretagne. Il représente notre politique de l'eau pour les quatre ans qui viennent. Il s'inscrit dans un long cheminement puisque des documents précédents font que nous ne partons pas de zéro. Lui-même ne sera pas le dernier puisqu'il sera suivi d'un certain nombre d'autres documents, orientations, décisions qui viendront prendre la relève le moment venu. Il ne s'agit certainement pas d'un document définitif. Les efforts et les progrès que nous faisons en matière d'environnement et de politique de l'eau continueront à s'inscrire dans la durée.

Nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet. Nous avons eu des milliers de prises de position et d'interventions écrites et orales. Nous avons conduit plusieurs dizaines de réunions, de contacts, de rendez-vous avec tous ceux qui l'ont souhaité. Tout le monde a pu s'exprimer.

Comme pour tout document, il existe toujours une insatisfaction. Chacun peut ne pas y retrouver complètement son opinion. Il s'agit d'arriver à un compromis indispensable pour faire progresser cette politique de l'eau dont nous avons besoin dans notre pays et plus particulièrement dans notre important bassin Loire-Bretagne. Le compromis est la voie pour avancer vers le succès général avec le sens des responsabilités et de l'engagement. Je témoigne avoir vu des points de vue divergents. J'ai entendu un certain nombre d'oppositions. Beaucoup de personnes m'ont dit comprendre qu'il s'agisse d'un pas, de deux pas en avant et être pour parce que finalement, cela permet de progresser, de ne pas s'arrêter en chemin et de continuer à faire avancer la défense de la cause de l'eau, de la nature, de la biodiversité et de la gestion quantitative.

Je remercie particulièrement quelques personnes pour l'ensemble de ce travail dont M. Pélicot qui est un président très actif, très compétent et qui a un rôle fondamental dans l'aboutissement du travail qui vous est présenté ce matin. Il a multiplié les contacts, les points de vue et nous a beaucoup aidés dans les relations avec les services de l'Etat. Il a été un intermédiaire de compétence, de modération et de sagesse utile pour nos travaux. Je remercie également M. Burlot, président de la commission Planification qui a eu un rôle stratégique. Nous avons apprécié le fait qu'un élu de haut niveau puisse se passionner, s'intégrer, se motiver, se mobiliser pour l'ensemble de ces travaux qui ont été importants. Je remercie enfin l'ensemble des services de la Dreal et de l'agence de l'eau pour leur aide. Nous avons eu des milliers de contributions. Je vous laisse imaginer la quantité de papier que nous avons récolté avant de pouvoir faire des propositions d'arbitrage et de compromis.

Deux Sdage ont déjà été adoptés ces dernières semaines. Le nôtre servira d'élément de repère, de témoignage important pour la suite des évènements, pour la politique de l'eau dans notre pays. Je pense que vous avez tous et toutes conscience de l'importance du moment que nous vivons ensemble.

M. le président :

Le comité de bassin compte huit représentants de conseils régionaux. Je souhaite bonne chance à ceux qui se représentent aux élections régionales de début décembre. Je remercie chaleureusement ceux qui ne repartent pas et qui ont, à leur niveau, contribué à l'élaboration des documents sur lesquels vous allez avoir à vous prononcer.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous propose de visionner un film intitulé *Les Petits débrouillards* qui a été projeté lors de la cérémonie des Trophées de l'eau du 1er octobre.

[Projection du film Les Petits débrouillards]

M. le président :

Ce petit film retrace une expérience qui a obtenu un trophée le 1er octobre dernier. Les enfants sont très investis dans ce genre de démarche, au même titre que dans le concours d'affiche sur l'eau sur lequel Mme Riamon et la commission Communication avaient travaillé. J'en profite pour remercier M. Pierson qui a présidé le jury des Trophées de l'eau.

M. GUTTON :

Nous avons aujourd'hui un record de participation pour ce comité de bassin qui est extrêmement important avec l'examen du Sdage. Tous les votes se font de manière électronique avec le boitier qui vous a été remis :

- touche 1 : abstention ;
- touche 2 : vote blanc ;
- touche 3 : avis favorable ;
- touche 4 : avis défavorable.

Il ne faut pas oublier d'appuyer sur OK.

ADOPTION DU SDAGE 2016-2021

Point n°1 de l'ordre du jour

M. le président :

Je confirme que les deux comités de bassin Artois-Picardie et Rhin-Meuse ont déjà approuvé leurs Sdage à l'unanimité des votants. Nous avons aujourd'hui à adopter le nôtre avec une lourde responsabilité de tout un chacun puisque cela engage notre bassin pour la période 2016-2021. Aux dires d'un certain nombre d'observateurs extérieurs, nous avons un programme objectivement ambitieux.

Il s'agit d'un document de planification dans le domaine de l'eau dont l'élaboration a pratiquement nécessité trois années de discussions, une bonne centaine de réunions et des heures de travail. Je remercie celles et ceux qui ont participé régulièrement à ces actions, notamment M. Burlot qui a pris mon relais à la présidence de la commission Planification pour achever l'élaboration de ce document extrêmement important.

Il s'agit d'un outil principal pour la mise en œuvre dans notre bassin de la directive-cadre sur l'eau qui a été adoptée par le Parlement européen le 23 octobre 2000. Il est établi en application de

l'article L. 212-1 du Code de l'environnement. Vous avez l'intégralité de toutes les opérations qui ont conduit à l'élaboration de ce document. M. Burlot et moi-même nous étions engagés à ce que l'ensemble des avis des assemblées soient pris en compte, analysés et traduits autant que possible dans le document final. J'en profite pour remercier M. Taufflieb, président du groupe de travail, qui a eu une action prépondérante dans l'analyse et le suivi de tous ces avis.

M. BURLOT :

Je souhaite partager les remerciements de M. le président et de M. le préfet avec l'ensemble des membres de la commission Planification qui ont été très assidus aux nombreuses réunions. Les débats sont restés très républicains malgré une très forte tension parfois que nous pouvons comprendre compte tenu des enjeux. Je salue M. Saillard parce que je sais que nos agricultures subissent actuellement des chocs économiques brutaux. Le dossier environnemental est compliqué à gérer. Malgré tout, nous avons toujours su, notamment avec les associations de protection de l'environnement, garder la courtoisie nécessaire à un bon débat.

« Avant de vous préciser les travaux de notre commission réunie le 14 octobre, permettez-moi un court retour en arrière, pour rappeler les orientations de travail que le comité de bassin s'est données pour l'élaboration du projet de Sdage.

Notre comité a adopté le 4 juillet 2013 les questions importantes, amendées par la consultation conduite sur tout le bassin, et le 12 décembre 2013 l'état des lieux. Celui-ci rappelait l'importance des pressions qui s'exercent encore sur les masses d'eau, que ces pressions concernent les pollutions diffuses ou ponctuelles, la perturbation de l'hydrologie ou de la morphologie des cours d'eau ou encore les prélèvements dans les nappes et dans les cours d'eau, pressions et impacts qui expliquent le faible niveau de masses d'eau en bon état écologique que nous mesurons depuis 2009. Face à cette situation, votre comité de bassin s'est délibérément inscrit dans la continuité de l'effort et de l'ambition du Sdage 2010-2015 et a confirmé le niveau d'objectif de 61 % de masses d'eau en bon état écologique d'ici à 2021.

Le 2 octobre 2014, en adoptant le projet de Sdage soumis à la consultation, notre comité était conscient des obstacles à lever pour mettre en œuvre cette ambition légitime au regard du territoire que nous voulons laisser à nos enfants. Aussi a-t-il souhaité attirer l'attention du public et des assemblées, à l'occasion de l'avis qu'ils pouvaient exprimer lors de la consultation, sur certaines dispositions et orientations traitant d'enjeux majeurs du bassin, tels la maîtrise des pollutions diffuses, le partage de la ressource en eau disponible, la restauration des eaux littorales, la continuité écologique et le rôle dévolu aux commissions locales de l'eau, enjeux identifiés au terme des débats soutenus que nous avions eus en commission Planification et ici même en comité de bassin. Il a aussi invité les assemblées et le public à interroger les objectifs d'état proposés pour chaque masse d'eau.

La consultation du public et des assemblées conforte notre projet de Sdage dans ses ambitions. J'en veux pour témoin les 4.200 réponses au questionnaire que vous avez souhaité soumettre au public. A la question sur l'ambition du Sdage et l'effort à consentir, 46 % considèrent que le projet de Sdage est un bon compromis pour la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, 45 % souhaitent aller plus vite et obtenir de meilleurs résultats dès 2021, même si cela doit coûter plus cher et sont prêts individuellement à payer davantage, et 9 % demandent à dépenser moins pour l'eau, quitte à ce qu'il y ait moins d'eau en bon état en 2021.

Comme je vous l'ai rapporté lors du comité de bassin du 8 octobre dernier, la commission Planification s'est attelée à l'examen de plus de 3.000 remarques issues de la consultation du public et des assemblées, et ce dans un délai très court de deux mois. Cela m'a conduit à innover et à proposer de mettre en place, au sein de notre commission, un groupe de travail respectant l'équilibre des différents collèges du comité de bassin. Ce groupe s'est réuni à quatre reprises. Le 9 juin, il a proposé une méthode de travail validée ensuite par la commission Planification. Les 9 juillet, 4 septembre et 18 septembre, il a examiné, disposition par disposition, des propositions de modification du Sdage motivées par les avis issus de la consultation.

Je souhaite saluer ici le travail tout à fait remarquable de ce groupe qui a su élaborer un consensus sur près de 95 % des dispositions du Sdage, après avoir étudié les contributions des différents collèges, sollicité des éclairages techniques du secrétariat technique de bassin et entendu les arguments qui motivaient les points de blocage de certains membres. La présidence de M. Taufflieb a clairement contribué à ce résultat de 95 % des dispositions pour lesquelles une rédaction consensuelle avait déjà recueilli l'avis favorable de tous les membres du groupe de

travail, toutes origines confondues, en vue des débats de la commission. Je voudrais à nouveau le remercier devant vous tous, ainsi que tous les membres du groupe, et saluer la grande qualité de son animation.

Le groupe de travail n'avait pas pour mission de décider à la place de la commission Planification. Elle seule est légitime pour arrêter le contenu du projet de Sdage que je vous présente aujourd'hui.

Notre commission réunie les 29 et 30 septembre a confirmé le consensus élaboré par le groupe de travail et s'est penchée sur la petite dizaine de dispositions sur lesquelles le groupe de travail s'en remettait à la commission Planification pour élaborer un projet consensuel. Les débats ont été vifs et clairs, ils nous ont permis d'entendre les arguments qui motivaient les points de blocage exprimés par les différents membres.

Après nos débats du 30 septembre et en vue de notre session du 14 octobre, différents collèges ont souhaité rappeler par écrit, une dernière fois, leur position vis-à-vis des quelques dispositions sur lesquelles les avis au sein de la commission s'avéraient divergents. Ces divergences nous sont connues depuis l'état des lieux de 2013, qui révélait les graves pressions qui s'exercent encore sur les masses d'eau de notre bassin : ces pressions et les impacts qu'elles induisent sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques sous-tendent l'effort que chacun de nous doit encore faire, qu'il soit usager, élu, industriel ou agriculteur, pour retrouver des eaux en bon état dans les délais impartis par la directive-cadre sur l'eau.

Après un travail disposition par disposition entamé les 29 et 30 septembre, j'ai proposé à notre commission réunie le 14 octobre, une vision plus transversale sur l'ensemble des chapitres, en portant une attention particulière aux sujets sur lesquels nous savions que nous devions nous concentrer pour élaborer un consensus. Ces sujets concernent les enjeux majeurs du bassin mais les débats de grande qualité de la commission ont permis d'identifier précisément les points de détail qu'il convenait encore de débattre. Ils sont en fait circonscrits aux pollutions par les nitrates et le phosphore, à la préservation des zones humides et des têtes de bassin versant, à la maîtrise des pollutions par les pesticides ou par les substances dangereuses, au retour au bon état dans les baies algues vertes et aux prélèvements hivernaux dans les cours d'eau qui viennent en substitution des prélèvements estivaux.

Je voudrais vous illustrer ceci à travers deux exemples rapides :

- *En ce qui concerne la pollution par les nitrates, un consensus s'était formé au cours des réunions pour que notre Sdage renforce son ambition en se donnant un objectif collectif de long terme pour l'ensemble des acteurs du bassin de la Loire, concernant la réduction des flux de nitrates issus du bassin de la Loire qui contribuent à l'eutrophisation marine. Une fois le consensus acté sur le fond, il restait à trouver en réunion un consensus sur la rédaction.*
- *De la même manière, après plusieurs mois de débats, un consensus s'est formé pour attester que notre bassin devait anticiper les effets à attendre du changement climatique. A cet effet, nous avons retenu le principe d'une possibilité plafonnée d'augmentation des prélèvements à l'étiage afin de prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif qui serait préjudiciable aux milieux naturels aquatiques et aux usages déjà existants et autorisés. Une fois ce principe partagé, les débats se sont concentrés sur les modalités concrètes de mise en œuvre. Le consensus s'est établi pour confier au Sage du territoire concerné la réalisation d'une étude spécifique permettant de préciser localement le plafonnement de l'augmentation acceptable.*

Sur ces différents points, notre commission a eu un débat franc et clair et chacun a pu exprimer ses attentes et ses craintes. Je peux aujourd'hui témoigner du chemin parcouru depuis deux ans et de la qualité de nos échanges qui ont clairement contribué à nous entendre et à trouver la voie du consensus.

Par ma voix aujourd'hui, la commission Planification atteste que nous sommes à une étape importante pour notre bassin, à un moment charnière dans son histoire, alors que des débats importants ont lieu au niveau national sur les compétences des uns et des autres en matière de gestion de l'eau et des territoires, ainsi que sur les modes de financement de notre politique de l'eau. Notre commission a mesuré la responsabilité dont tous devaient faire preuve pour confirmer le comité de bassin comme expression vivante de la démocratie de l'eau, cette démocratie qui repose sur une subsidiarité indispensable pour laisser aux acteurs de chacun des territoires la marge de manœuvre indispensable à l'atteinte de nos objectifs.

Je voudrais remercier solennellement tous les membres de notre commission : en effet, c'est leur sens de la responsabilité et leur détermination à aller de l'avant qui me permet aujourd'hui de soumettre à votre avis un projet de Sdage aussi ambitieux que possible, qui vise l'objectif de bon état écologique des eaux pour 61 % des masses d'eau d'ici à 2021 sur notre bassin Loire-Bretagne. Chacun a accepté de faire du chemin, surtout dans ces dernières semaines. Tous ont aussi estimé qu'il revenait à notre commission d'être à la hauteur de la mission que vous lui avez confiée et donc à chacun de ses membres de défendre la position commune arrêtée le 14 octobre, sans chercher à la remettre en cause d'une quelconque manière d'ici au 4 novembre.

Ces engagements déterminants me permettent aujourd'hui de vous présenter un projet équilibré et consensuel qui s'inscrit clairement dans la prolongation du Sdage 2010-2015 et vise le même niveau d'ambition. C'est aussi un projet qui reconnaît l'expérience acquise par les territoires au cours du premier cycle de la directive-cadre et s'appuie davantage sur la gouvernance existant sur les territoires afin d'élaborer des plans d'action adaptés aux situations contrastées que nous connaissons sur notre bassin.

Ce projet répond à l'attente de nos concitoyens exprimée lors de la consultation d'être ambitieux. Il prend en compte des problématiques que le Sdage 2010-2015 n'avait pas identifiées comme prioritaires, pour lesquelles il ne comportait qu'une orientation et pas de disposition. C'est le cas par exemple de :

- *l'eutrophisation marine due aux apports de nitrates du bassin versant de la Loire ;*
- *les rejets dans les réseaux d'eaux pluviales des eaux de ruissellement ;*
- *la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif non conformes ;*
- *la poursuite de l'acquisition et de diffusion des connaissances sur les substances dangereuses et la réduction de leur émission ;*
- *la lutte contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides dans les aires d'alimentation de captage ;*
- *l'augmentation plafonnée des prélèvements à l'étiage en vue de prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif ;*
- *l'évolution de la répartition spatiale et temporelle des prélèvements par stockage hivernal ;*
- *l'affirmation de la priorité donnée à la phase « éviter et réduire » afin que la compensation soit toujours de dernier recours lorsqu'un projet d'aménagement concerne une zone humide.*

Cher président, cher Joël, lors de nos débats du 14 octobre, je t'ai entendu nous dire qu'à l'occasion d'une réunion avec les présidents des autres comités de bassin, tu avais pu considérer que notre Sdage était un des meilleurs avec les meilleures ambitions possibles. C'est effectivement ce que je crois aujourd'hui quand je vois le projet que notre commission vient soumettre à votre avis par ma voix.

En approuvant le projet de Sdage que je vous présente avec 32 voix pour, 3 abstentions et 4 non-participations au vote, la commission a été, je crois, à la hauteur de la confiance que vous lui avez accordée et de la mission que vous lui avez confiée. Je ne peux maintenant que vous appelez à épouser, par votre vote, l'ambition de ce projet de Sdage. »

[Applaudissements]

M. le président :

Je remercie les services de l'agence et de l'Etat pour leur contribution à ce travail considérable. Ils ont été par moments décriés. Il a été difficile d'arriver à concilier les différentes positions. Il s'agissait d'un énorme travail de révision, de changement et de réécriture. Même si les uns et les autres avaient quelques griefs ou faisaient état de quelques mots, virgules ou ponctuations mal placés, ce document, qui est tout à fait acceptable dans l'ensemble, a beaucoup progressé, avec un objectif majeur de respecter la directive-cadre européenne et d'arriver à terme avec un état écologique des eaux qui soit de bonne qualité. J'ouvre le débat.

M. PIRIOU :

Je suis délégué du CESER (conseil économique, social et environnemental régional) Bretagne au comité de bassin. Je voudrais intervenir en deux parties, d'abord sur le fond et ensuite sur la forme. Sur le fond tout d'abord, je donnerais un avis favorable sans enthousiasme sur le projet de Sdage 2016-2021. Pourquoi sans enthousiasme ? Lors de la phase de consultation, beaucoup d'instances, comme le CESER Bretagne, avaient souhaité des améliorations visibles dans plusieurs domaines. Or, l'on constate que beaucoup n'ont pas été pris en compte. Par exemple, le CESER Bretagne a écrit ceci dans son avis sur le chapitre 2 concernant les nitrates : « Le CESER s'interroge sur l'inéquation entre les objectifs ambitieux de réduction des nitrates et la faible importance de ce chapitre en volume et en nombre de mesures. Si les objectifs ciblés sont l'amélioration de l'alimentation en eau potable et la réduction de l'eutrophisation des eaux, les mesures proposées semblent très succinctes ou peu approfondies ». Ce chapitre n'a pratiquement pas évolué. Comme le Sdage précédent, ce nouveau Sdage, en tant que tel, sans évolution majeure par rapport au précédent, ne va pas permettre d'atteindre l'objectif fixé de 61 % des masses d'eau en bon état en 2021. Je ferai désormais plus confiance aux territoires d'actions pour améliorer la copie. Les CLE (commissions locales de l'eau) des Sage, les meneurs des contrats de territoires « eau », ont des outils en main pour améliorer les enjeux et les actions au niveau local. De même, grâce à la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) de 2015, les conseils régionaux peuvent s'impliquer pour améliorer la dynamique, à l'image du plan breton pour l'eau en cours d'élaboration. Enfin, l'on peut penser que pour respecter les directives européennes, la réglementation française va devoir prendre en charge des améliorations vers lesquelles le Sdage s'est engagé trop timidement. Pourquoi, malgré tout, je donne un avis favorable à ce Sdage 2016-2021 ?

Il s'agit en effet du résultat d'un consensus entre des acteurs qui ont des priorités et des visions différentes sur certains sujets, que l'on doit toutes prendre en compte. En matière de consensus, en tant que membre du CESER de Bretagne et rapporteur sur l'eau dans cette instance, j'ai l'habitude de le pratiquer. Ainsi, je respecte le résultat de ce consensus qui est en l'occurrence le document présenté, en sachant que le Sdage n'est qu'un schéma et que je fais confiance à l'intelligence des territoires pour aller plus loin et plus vite.

Je souhaite ensuite intervenir sur la forme. Comme je l'ai dit précédemment, au CESER Bretagne et dans d'autres CESER, le principe de base est la recherche du consensus sur des textes communs. Pour cela, le CESER emploie une méthode éprouvée, basée à la fois sur la transparence et la rigueur.

En matière de transparence d'abord, avant les réunions des commissions, toutes les propositions des personnes ou des groupes sont expédiées à tous les membres. En réunion de commission du CESER, toutes les propositions sont connues de tous puis discutées, amendées, modifiées, jusqu'à approcher du consensus. Je n'ai malheureusement pas retrouvé cette transparence au comité de bassin Loire-Bretagne dans le cadre de la révision du Sdage. Trop de transactions avec modifications de texte se font en coulisse. Le secrétariat technique de bassin, constitué de techniciens et administratifs compétents et respectables, a un pouvoir qui n'est pas assez contrôlé par les élus du comité de bassin. Je pourrais citer des exemples de modifications de texte réalisés par le STB (secrétariat technique de bassin), passant outre les décisions de la commission Littoral. Il est vrai qu'un groupe influant est intervenu après coup en coulisse pour faire modifier le texte pourtant adopté par les membres de la commission.

Le second principe est la rigueur. Pour arriver à un consensus qui soit respecté de tous, il faut établir des règles dans les procédures et surtout tenir ces règles. Au CESER, les textes adoptés par un vote majoritaire en commission ne sont ensuite plus modifiés, même d'un mot. La commission Planification du comité de bassin avait, dans le cadre des corrections du Sdage, élaboré une règle louable le 29 septembre, règle qui était : « On ne revient plus sur un chapitre du Sdage voté à la majorité après corrections ». Malgré cela, la même commission a vu apparaître le 14 octobre des propositions de modification sur des chapitres pourtant votés fin septembre. La règle n'est pas tenue entre deux réunions. Pire, le 14 octobre, la même règle annoncée et adoptée le matin de la réunion a volé en éclats en début d'après-midi. Ces manques de rigueur et de transparence ne sont pas sains et sont préjudiciables pour les discussions à venir au comité de bassin Loire-Bretagne ainsi que pour sa crédibilité. C'est pourquoi je propose qu'un groupe de travail soit constitué par le président pour étudier des méthodes de travail qui soient plus conformes à une institution qui se doit d'être exemplaire vis-à-vis des contribuables, des administrations, des instances et de tous les acteurs de terrain.

M. BOISNEAU :

J'ai participé à bon nombre de ces travaux de la commission Planification. Je remercie le président Burlot et M. Taufflieb du gros travail de « déminage » qu'ils ont effectué. C'était très compliqué. Il s'agit d'un compromis. Nous pouvons toujours y trouver des insatisfactions. Il a bien fallu trouver les moyens de concilier le métier d'agriculteur dans sa fonction de production alimentaire qui est absolument indispensable avec des besoins de qualité des eaux dont dépendent totalement les productions alimentaires issues des eaux (pêche, aquaculture, conchyliculture). A ce titre, des compromis ont été trouvés. Nous pouvons toujours avoir des doutes sur le fait que les engagements que nous avons pris nous permettent à la fois d'atteindre les objectifs de la DCE (directive cadre sur l'eau) et que les productions aquacoles puissent se poursuivre dans les meilleures conditions sur la durée la plus longue possible.

Cependant, nous avons également eu quelques regrets sur le fait que certaines dispositions n'ont pas pu être retenues, par exemple le traitement des boues toxiques contenues dans quelques barrages, par exemple Villerest et Grangent, qui sont très pollués par les mercures et les PCB (polychlorobiphényles) et pour lesquels il n'a pas été possible de rédiger une disposition qui puisse être acceptée. Nous regrettons également que soit exclue la possibilité de création de plan d'eau dans les zones sous tension de la production aquacole, ce qui peut empêcher certains jeunes aquaculteurs de maintenir leurs activités ou de les développer.

Dans le contexte actuel, nous sommes prêts à faire le pari de faire confiance aux acteurs de terrain pour essayer de concilier l'usage tout en respectant ces objectifs communs d'amélioration de la qualité des eaux. A ce titre, j'en appelle à tous pour donner un avis favorable à ce projet de Sdage.

M. TROUVAT :

D'abord, je doute qu'il s'agisse réellement d'un document de planification. Ensuite, j'ai entendu que la commission Planification seule a le pouvoir d'arrêter le Sdage. Certes elle est la seule à pouvoir faire des propositions mais il me semble que c'est bien le comité de bassin qui décide et valide.

Il s'agit de mon troisième Sdage. En matière d'évolution, je remarque une absence de visibilité ou de lisibilité pour une agriculture moderne et globale. Nous ne savons pas exactement à quoi nous en tenir. Nous sommes pour le bon état des eaux mais des choses sont faisables, d'autres pas. Des secteurs avec des niveaux de nitrates très bas ont des difficultés à sortir des zones vulnérables. Nous avons du mal à comprendre tout ce qui nous est imposé.

Des avancées ont été certainement obtenues sur un certain nombre de points. Néanmoins, dans l'esprit global, il n'y a pas d'avancées réelles. Nous sommes sur de la contrainte. Nous allons plutôt sur du règlementaire que sur l'acceptabilité que chacun puisse faire des efforts.

La mesure 7D5 notamment me pose problème. Dans notre région, des schémas de prélèvement d'hiver, plutôt que d'été, sont en train d'être proposés. Les mesures introduites dans ce Sdage vont compromettre la réalisation de ce projet que le secrétaire général de la préfecture et le président de la CLE du Sage ont considéré comme exemplaire. Je trouve surprenant que nous ne puissions pas aboutir sur ce sujet. L'explication pourrait se trouver du côté des critères techniques notamment le module. Les projets que nous présentons vont plutôt dans le sens de la directive écrite de la ministre de l'Environnement.

Nous avons évoqué dans les différentes commissions Planification le cas d'une rivière dont tout le monde est d'accord pour reconnaître que le DOE (débit d'objectif d'étiage) n'est pas acceptable. Nous n'avons toujours pas de réponse. Pourquoi ne pas faire bouger les règles ? Sans doute pour laisser la possibilité de contentieux.

Nous avons actuellement sur notre département 30 % de la surface en bassin d'alimentation de captage et 30 % en tête de bassin qui vont être sanctuarisés. Quelle agriculture est possible sur mon département ? Quand vous parlez de venir soutenir l'élevage, il faudra m'expliquer où parce que chez moi, l'élevage est en difficulté : sur 5 400 exploitations, 1 500 vont en fonds d'allègement des charges. Quelles solutions pouvons-nous trouver pour un département comme celui-là ?

M. POINTEREAU :

Je m'abstiendrai sur l'ensemble du Sdage pour plusieurs raisons. Etant responsable de la simplification administrative et des normes au Sénat, je vois bien que le Sdage rajoute beaucoup de difficultés et de contraintes. Le Premier ministre Manuel Valls parlait il y a quelques semaines

de faire un moratoire sur l'effort de simplification. Il faut suivre les directives de notre Premier ministre.

Plusieurs sujets m'interrogent. Le chapitre 1 sur la continuité écologique intéresse les collectivités locales. Les mesures concernant la continuité écologique dans les rivières posent un vrai problème sur notre bassin. Par exemple, il est demandé d'araser l'ensemble des barrages du bassin de l'Arnon. Les collectivités n'auront pas financièrement les moyens de le faire à un moment où les dotations de l'Etat sont en baisse. Il aurait fallu plus de modestie et de discernement. J'avais posé une question au Sénat sur cette continuité écologique. Le ministre de l'Ecologie nous avait assuré qu'il n'y avait pas d'obligation formelle de tout araser et qu'il fallait le faire avec discernement. J'aurais bien voulu que le discernement soit évoqué dans ce schéma. Il nous faudrait 3 M€ pour tout araser. Même avec une aide importante de l'agence de bassin, nous allons devoir mettre la main à la poche pour au moins 20 %. Je ne vois pas comment nous pourrons le faire au niveau de nos collectivités.

Concernant le chapitre 7 sur la maîtrise des prélèvements d'eau, vous savez que la main de l'homme a façonné depuis des siècles nos paysages par ses ouvrages. Quand les moines s'installaient sur un territoire, la première chose qu'ils faisaient était de mettre en place un bassin d'eau pour leur usage personnel. Aujourd'hui, faire une retenue d'eau devient d'une complexité telle que plus rien ne se fait. Ce schéma aurait pu faciliter un peu plus la mise en place des retenues d'eau. Le fait de prélever moins d'eau en hiver qu'en été m'interroge également alors que l'objectif d'une retenue est justement de capter un maximum d'eau en hiver. Les orages sont de plus en plus importants et des trombes d'eau nous arrivent y compris à cette période. Il faudrait voir s'il est possible de prélever un peu plus d'eau quand il y a un orage pour essayer d'éviter des inondations.

A propos du volume prélevable, le document fait état, concernant la nappe de Beauce, de 125 millions de mètres cubes consommés pour l'eau potable et 40 millions pour l'irrigation. Par contre, il n'est pas indiqué que dans ces 125 millions de mètres cubes pour l'eau potable, il y a à peu près 20 % de pertes. Ces « à peu près 25 millions de mètres cubes de pertes » pourraient justement être repris pour une consommation globale, y compris pour les prélèvements des usages industriels ou agricoles. Les pertes au niveau de nos canalisations d'eau potable pourraient également être utilisées au lieu de retourner simplement à la nappe. Je m'abstiendrai sur ce Sdage pour ces différentes raisons.

M. DE LESPINAY :

Je réponds à M. le sénateur Pointereau que le discernement existe. Il est inscrit dans le Sdage qu'il s'agit non pas d'araser des barrages mais de supprimer des obstacles avec trois possibilités : aménager, araser partiellement ou supprimer totalement le barrage.

Ensuite, un certain nombre de personnes, en particulier des élus, se sont relativement plaints dans certaines réunions territoriales du fait qu'ils avaient beaucoup de mal à comprendre la notion de contributeurs et de bénéficiaires. Les uns ne correspondent pas aux autres. Les contributeurs comprennent les contribuables, les ménages, les APAD (activités de production assimilées domestiques), les industriels et les agriculteurs. Dans les bénéficiaires, nous voyons tout à coup apparaître l'environnement qui n'a absolument pas besoin de nous quand il est en bon état. Il s'agit en général de restaurer des secteurs dégradés. Par conséquent, les bénéficiaires sont plutôt les usagers de l'environnement, c'est-à-dire tous les autres, et au prorata inverse de leurs contributions. Cette catégorie ne devrait même pas exister. Les contribuables ont disparu et tout à coup, il ne reste plus que les ménages, les APAD, les industriels et les agriculteurs. Or, c'est complètement absurde. Je reconnais que l'exercice est extrêmement complexe mais il faudrait que les bénéficiaires correspondent aux contributeurs. Il est écrit que les principaux bénéficiaires de la politique de l'eau sont les ménages à hauteur de 38 %. La Cour des comptes dit exactement le contraire. Ce genre de schéma induit totalement en erreur.

M. JANVROT :

Je suis vice-président du CESER Centre-Val de Loire. Nous avions émis un avis sur le Sdage qui nous avait été proposé. J'insiste sur certains points au titre du CESER. Nous trouvons le Sdage cohérent et tout à fait pertinent. Malgré tout, nous voudrions revenir sur un certain nombre de sujets qui nous semblent essentiels.

D'abord, les dispositions du Sdage nous semblent d'ordre technique et administratif. Il manque, à notre sens, une analyse socioéconomique de ces dispositions afin de mettre en lumière les conditions de faisabilité des leviers d'actions et des mesures proposées. Il s'agit d'un préalable indispensable pour déclencher une réelle volonté de faire des acteurs, ce qui est tout aussi important que le document lui-même.

Ensuite, la donne sur le changement climatique, à notre sens, n'est pas suffisamment abordée. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre le prochain Sdage. Pour aller plus loin, il serait nécessaire de mener une approche prospective par grand territoire de bassin, au minimum par sous-bassin, afin d'anticiper les évolutions de la ressource et des besoins en eau. Ce travail permettrait de bien cibler des solutions d'adaptation qui ne soient ni irréalistes ni trop simplistes mais qui intègrent bien les différents facteurs intervenant dans la gestion de l'eau.

Par ailleurs, il nous semble qu'il existe un vrai problème concernant la qualité des eaux souterraines. L'objectif que se fixe le Sdage fait douter de notre capacité à retrouver un bon état de nos nappes d'ici 2027. La capacité et la durée de restauration des eaux des nappes ainsi que l'inertie du milieu ne doivent pas justifier une inertie de réaction de notre part. Tout en reconnaissant les efforts réalisés par les acteurs professionnels, notre assemblée estime que durant les six ans à venir, un effort prioritaire devrait porter sur l'état des nappes. Il faut parvenir à notre sens à une évolution significative des techniques et des modes de production, ce qui suppose de pousser la recherche en ce domaine mais surtout de faire en sorte que les acteurs s'approprient ces avancées et changent leurs pratiques.

L'efficacité des politiques à l'œuvre constitue un point majeur. Pour cela, nous devons tout mettre en pratique pour les solutions qui garantissent l'intérêt des actions engagées afin de réduire notamment les pertes et le peu de rentabilité économique. En ce sens, il faut s'atteler à vérifier que les mesures adoptées s'attachent déjà à éviter les gaspillages de tous ordres.

Le rétablissement d'un chevelu naturel en tête de bassin versant devrait également constituer une action prioritaire par la mise en place de contrats à l'amont des bassins favorisant une agriculture respectueuse de l'environnement et économe des intrants.

Tout en reconnaissant l'intérêt du principe pollueur-payeur, notre assemblée observe que celui-ci tend à se focaliser sur les acteurs situés en bout de chaîne. Intégrer l'ensemble de la chaîne des responsabilités permettrait de prendre en compte tous les protagonistes avec leurs parts de responsabilité respectives. Il serait alors plus facile de repérer les leviers d'actions les plus efficaces et de modifier en profondeur les impacts négatifs de tel ou tel système de production sur le milieu.

Enfin, des efforts très importants restent à réaliser en termes d'information et de sensibilisation pour faire connaître l'importance des enjeux de l'eau, tout particulièrement en direction des jeunes générations si nous voulons demain une véritable évolution des comportements et désamorcer les risques de conflits d'usage.

Maintenant, notre assemblée doit s'intéresser sur la façon dont sera mis en œuvre ce nouveau Sdage et s'il en sera fait une application minimale ou déterminée. Nous penchons sans hésiter pour le deuxième terme. Elle le votera donc car un Sdage est une occasion d'avancer, or nous avons un devoir de progression. Le défi climatique, comme celui de l'eau qui lui est étroitement lié, ne rend plus admissibles les attitudes défensives à l'excès. Nous pouvons entendre que trop de règlements et de normes finissent par aboutir à des blocages mais en accuser ce Sdage ne peut sérieusement se justifier. Si nous avons vraiment la volonté de transformer les habitudes et les pratiques qui ont conduit jusqu'ici à la dégradation de ce bien commun qui est la condition même de la vie, alors nous devons l'exprimer de façon claire en donnant à ce nouveau Sdage la plus large adhésion et surtout en nous saisissant de toutes les opportunités d'évolution positive qu'il pourra nous offrir.

M. BURLOT :

Il m'a été reproché d'avoir proposé un règlement de consensus à l'issue de la dernière rencontre de notre commission mais il était évident que nous étions sur un compromis. Ce qui m'intéresse surtout, c'est que ce document soit voté. Je note d'ailleurs qu'au bout du compte, M. Piriou va l'adopter et je l'en remercie car il sait que derrière tout cela, il y a eu un travail considérable.

Il s'agit d'un document de planification qui couvre l'ensemble du bassin. Cependant, la grande différence par rapport au précédent Sdage, c'est l'implication des commissions locales de l'eau

dans les territoires. C'est la grande nouveauté. Certes nous avons un document-cadre. Toutefois, ce n'est ni vous ni moi qui allons régler les problèmes de la nappe de Beauce, du Léguer ou du Trieux mais les acteurs locaux qui vont se mobiliser à travers les commissions locales de l'eau. Tout à l'heure, nous aurons encore l'occasion de présenter un Sage qui a été présenté à la commission Planification.

Quand je vois le travail réalisé dans les territoires aujourd'hui, je suis impressionné. La Bretagne est intégralement couverte de Sage. Depuis trois ans, même si c'est fragile, la qualité des eaux s'améliore en Bretagne. Nous étions en contentieux européen sur un certain nombre de rivières, cinq cours d'eau viennent d'en sortir. Il est plus facile de rentrer que de sortir. Quand la volonté de se mobiliser et de se donner les moyens dans les territoires est présente, on y arrive. La preuve ! Le chemin à parcourir est encore long. Si nous avons abouti, c'est sans doute avec l'aide du Sdage. C'est surtout aussi parce que les agriculteurs, les élus et les associations se sont mobilisés pour changer le cours des choses, tout en conciliant développement économique et préservation de l'environnement. J'y crois fortement. Nous devons mobiliser les territoires. C'est l'un des enjeux majeurs de la révision du Sdage.

La loi NOTRe va bouleverser nos comportements et nos méthodes de travail. Le SCoT (schéma de cohérence territoriale), le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), les zones humides, l'inventaire du bocage, tout cela partira bientôt à la charge des collectivités. Cela va nécessiter des mobilisations territoriales en appui de ce que pourraient faire les Sage. Il ne s'agit pas de rajouter de la règlementation à la règlementation. Il y en a suffisamment. Déjà, appliquons bien celles qui existent. Nous avons les outils. Je ne voudrais surtout pas que le Sdage soit considéré comme un outil supplémentaire de complication administrative. Il s'agit d'un outil au service de ce qui existe déjà. Avec Serge Lepeltier à l'époque, nous avions abordé la question de l'ambition. Nous ne pouvons pas être moins ambitieux cette fois-ci que nous ne l'étions la dernière fois. La loi NOTRe nous permet cela. Il y a également la responsabilité de tous les acteurs. Certaines régions vont pouvoir s'approprier ces questions.

Le CESER a posé la question de l'évaluation socioéconomique. Il n'est pas acceptable de dire que la préservation de l'environnement se ferait au détriment des économies et notamment de l'agriculture. Il faut retrouver les voies de conciliation et d'actions sur ce sujet. Je souhaiterais – et M. le président avait donné son accord – que nous puissions évaluer économiquement les impacts des politiques environnementales par territoire, avec différents types d'agriculture et d'élevage, de manière à avoir des données chiffrées et crédibles. Au sujet de l'évaluation économique de ces mesures, nous sommes un peu à la traîne.

A propos de la question sur le réchauffement climatique et l'absence de perspectives, une proposition en ce sens pourra être faite au niveau des commissions géographiques par grands secteurs. Nous essayons de compléter le dispositif, s'agissant d'une donnée nouvelle qui peut s'apprécier dans des grands ensembles.

Nous avons réalisé un travail considérable. D'ailleurs, vous avez vu la complexité du document. Toutes les questions posées par M. le sénateur trouvent leurs réponses dans le document. La continuité, ce n'est pas le « débarrage » partout. Il faut prendre sujet après sujet. J'ai la chance de présider une commission locale de l'eau sur laquelle il existe plusieurs barrages. Il ne s'agit pas pour nous de tous les araser mais d'évaluer les impacts au cas par cas avec les propriétaires privés ou publics. Par contre, le financement est effectivement une question importante à poser. En tout cas, le Sdage ne prône pas le « débarrage » partout, ce qui serait une catastrophe.

Concernant les prélèvements et les pertes sur la nappe de Beauce, la priorité du Sdage est bien de travailler sur les économies et les pertes d'eau dans les réseaux publics. Travailler sur les pertes d'eau sur les réseaux publics avait été une action prioritaire pour la CLE. Nous ne pouvons pas demander aux autres d'être exemplaires si nous ne le sommes pas. J'invite M. le sénateur à revoir son vote parce que nous avons besoin d'une belle unanimité sur ce sujet. Je suis sûr que dans ce document, vous trouverez toutes les réponses à vos questions sauf sur le volet financier qui concerne le programme de mesures.

M. le président :

Avant de poursuivre avec les interventions, je voudrais apporter de l'eau à la réflexion ; j'allais dire au moulin mais c'est mal vu ici donc j'ai changé la version. Une tribune des présidents de comité de bassin va paraître dans les jours qui viennent. Nous nous réunissons assez régulièrement. Dans cette tribune, nous abordons justement la nécessité d'avoir des moyens financiers à la fois

pour les agences par rapport à un certain nombre de problèmes au niveau des réseaux mais également pour accompagner les programmes que nous mettons en place du fait notamment des conséquences socioéconomiques. Il va falloir que nous étudions particulièrement ces éléments dans les trois ans qui viennent. Je suis tout à fait d'accord avec M. Burlot quant à une analyse territoriale des conséquences. Cela rappelle d'ailleurs une idée qui avait été avancée il y a maintenant 18 mois d'avoir une politique à travers le Sdage qui soit aussi locale que possible, d'où l'intérêt et l'importance des CLE. L'ensemble du territoire, à part quelques secteurs, est maintenant couvert par des Sage. Nous voudrions que ces politiques reviennent davantage au niveau des Sage et des CLE.

M. GUILLAUME :

Je représente l'Union fédérale des consommateurs – Que choisir. En préambule, je pourrais reprendre ce qu'ont dit M. Piriou et l'intervenant précédent. Ce schéma mérite d'avoir été élaboré et a demandé un gros travail, même si je n'y ai pas participé personnellement. Il s'agit certainement d'un compromis. Nous avons des regrets par rapport à la réticence encore à faire plus de préventif. Le changement climatique n'est pas assez pris en compte, ainsi que la nécessité de changer les pratiques.

Ensuite, les objectifs du précédent Sdage sont reconduits ; on en place même pour le suivant. L'avis des 45 % de personnes qui veulent aller plus vite n'est pas pris en compte. La solution serait d'aller plus vite et dépenser mieux. Certaines actions ne nous paraissent pas très judicieuses, tandis que d'autres sont absentes.

Ce Sdage n'est pas assez contraignant même si tout le monde n'est pas de cet avis sur certains points. Certes il faut encourager l'incitation et le volontarisme. Toutefois, il faut savoir être contraignant parfois.

Sur la forme, je regrette que le questionnaire ait été très orienté et n'ait pas permis d'avoir l'avis complet du grand public. Nous regrettons également le fait qu'il n'y ait pas eu vraiment un rééquilibrage des redevances entre les différents contributeurs.

M. COLLETER :

Concernant la limitation et l'encadrement de la création de plan d'eau, étant président de la fédération française d'aquaculture et de pisciculture, je me pose des questions par rapport au millier d'élèves dans nos lycées aquacoles en France, dont beaucoup se trouvent sur ce bassin Loire-Bretagne (Bréhoulou, Guérande, Saint-Malo…). Ces lycées ont été subventionnés ces dernières années par les régions et l'Europe notamment pour les moderniser. Le soutien que nous avons pu avoir est formidable.

Admettons maintenant que quelques jeunes veuillent s'installer sur des plans d'eau. Nous avons signé un plan de progrès pour la pisciculture française avec nos trois ministres de tutelle au mois de février dernier pour un « petit » tonnage supplémentaire de 10.000 tonnes contre 80.000 ou 100.000 tonnes dans certains pays en Europe. Nous avons également signé pour un plan stratégique de développement durable de la pisciculture en France avec la DPMA (direction des pêches maritimes et de l'aquaculture) et avec le soutien de l'Europe. Je demande que soit rajoutée à ce document éventuellement la création de quelques plans d'eau pour l'installation de jeunes pisciculteurs ou aquaculteurs, ce qui va tout à fait dans le sens de l'économie. Toute profession qui n'installera pas des jeunes dans les années à venir sera à terme condamnée. Nos lycées méritent ce respect. Je voterai ce Sdage.

M. GANDRIEAU :

Il s'agit d'un document complexe. La crainte la plus forte est que ce texte soit mal interprété. Notre rôle est de l'interpréter le mieux possible. Nous avons un gros travail d'explication à mener sur le terrain pour éviter des surinterprétations. Il faut que nous apprenions en France à faire des textes qui soient un peu plus simples et productifs.

Nous sommes toujours avec un temps de retard sur l'état des lieux. Nous analysons ce qui a été écrit il y a six ans. Je propose d'allonger un peu le cycle pour avoir le temps d'analyser. Ce texte devait être simplement toiletté. Il contient 14 chapitres, 67 orientations, 147 dispositions dont

50 nouvelles et seulement 20 qui sont de l'ancien Sdage. Nous avons donc 86 % d'évolution. Cette inflation de texte fait que nous aurons du mal à expliquer.

Ensuite, je dénonce le fait que certaines personnes accusent les agriculteurs de défendre leurs intérêts personnels. Il faut arrêter une bonne fois pour toutes de les cataloguer comme tels. L'ensemble de ceux qui sont présents aujourd'hui au niveau du monde agricole défendent l'intérêt général et leur environnement.

Je crois en l'avenir. Je suis délibérément favorable à l'application sur le territoire d'une partie de ce Sdage pour essayer d'atteindre le bon état. Je m'impliquerai énormément en tant que président de CLE. Quand je travaille pour l'intérêt général, j'implique tout le monde dans ma commune, ce qui risque d'être compliqué s'il s'agit d'appliquer ce texte à la lettre.

M. GOUSSET :

La révision du Sdage a débuté en mars 2012, deux ans et demi après sa promulgation, sans capacité à juger de son efficacité.

C'est par des processus multiples, complexes et éventuellement itératifs que s'est construit ce projet de Sdage au sein de la commission Planification, sous l'égide du secrétariat technique de bassin et en consultant le public à deux reprises.

Trois boulets ont entravé les coureurs de ce marathon :

- l'irresponsabilité de l'objectif Grenelle de 66 % des masses d'eau en bon état en 2015 ; considérant que l'on en serait à 27 %, il se confirme hélas que la fixation de normes irréalistes est une spécificité environnementale ;
- l'impossibilité de tendre vers cet objectif avec la règle du *one out-all out*, conjugué à l'inflation et au durcissement continu des critères de bon état ;
- le refus de hiérarchisation et de sélection des actions.

Combien de fois, au cours de cette course, la charrue n'a-t-elle pas été mise avant les bœufs, les actions étant décidées avant de disposer des données, voire des méthodes nécessaires à leur exploitation ?

En décembre 2013, le collège industrie a donné un avis négatif à l'état des lieux.

En 2014, nous avons découvert, par épisodes, un projet d'une complexité inouïe, qui se construisait sur la base du Sdage en cours et prenait la forme du cahier de doléances d'un collectif d'animateurs de commissions locales de l'eau.

Son évolution majeure est pour le coup l'impulsion qu'il donne au désengagement de l'Etat au profit des CLE, particulièrement en matière de régulation des usages de l'eau.

Les industriels, confrontés à une concurrence mondiale et à la responsabilité d'intégrer la globalité des enjeux environnementaux, sont sidérés devant le risque d'être soumis à un arbitraire local monothématique dans lequel ils sont marginalisés.

Régressions et fermetures de sites productifs apparaissent au bout du chemin.

Comment ce processus a-t-il pu se dérouler en déconnexion des préoccupations du moment, dans l'ignorance des injonctions gouvernementales de simplification et de relance économique ?

« (…) Je proposerai d'alléger les normes et de raccourcir les délais… Un Etat fort, c'est un Etat simple… Un Etat puissant, c'est un Etat rapide… Un Etat efficace, c'est un Etat qui fait confiance… ». Voilà comment s'exprimait le chef de l'Etat dans son discours de Dijon, le 12 mars 2013.

En octobre 2014, le collège industrie a donné un avis négatif au projet de Sdage.

En avril 2015, les assemblées qui nous mandatent ont pris une position identique.

Depuis lors, des améliorations ont été apportées au projet, sous forme d'une revue juridique et de la réécriture du chapitre 7 relatif à la maîtrise des prélèvements d'eau, chapitre dont l'avancée la plus spectaculaire est d'avoir mis fin au bannissement de tout stockage hivernal, joyau de l'écologisme totalitaire d'une stupidité confondante, selon lequel toute l'eau qui s'écoule doit rejoindre la mer sans aucun délai.

Tout au long des débats, le collège industrie a apporté des contributions majeures :

- reconnaissance de la nécessité de remonter au niveau national l'autorité environnementale en charge de formuler son avis sur le projet, en espérant que le souci de cohérence entre les politiques publiques y sera enfin pris en considération ;
- reconnaissance de la nécessaire prise en compte, dans l'analyse économique qu'il prévoit, tant des services rendus par les usages économiques que des coûts directs et indirects induits par le projet de Sdage lui-même ;
- reconnaissance du nécessaire rééquilibrage de la composition des commissions locales de l'eau en cohérence avec celle du comité de bassin, allant de pair avec le regroupement des CLE sur des unités hydrographiques rationnelles ;
- amélioration de la rédaction du chapitre 5 « substances dangereuses » qui restera toutefois le témoin pitoyable des divagations d'une politique fixée a priori ;
- meilleure intégration de l'enjeu des réseaux dans ses trois composantes : microbiologie, micropolluants, macropolluants.

On ne doit plus cacher en effet qu'à l'échelle du bassin, 12 % des flux de pollution rejetés en rivière s'échappent des réseaux. Ce serait particulièrement inadmissible sur la frange littorale qui est confrontée aux enjeux baignade, conchyliculture et algues vertes.

Nous restons très inquiets des conséquences des dispositions du chapitre 7 qui va remettre en cause les autorisations de prélèvement existantes et bloquer l'instruction des dossiers sur l'ensemble du bassin, désormais soumis à l'arbitrage des CLE.

Les autorisations de rejets subissant le même sort, l'industrie et l'artisanat prennent conscience que le développement de leurs entreprises devient incompatible avec le cloisonnement de la politique de l'eau, sa territorialisation et son absolutisme.

Il nous reste à nous tourner vers les élus, en remerciant bien sincèrement de leurs apports le peu de représentants qui ont participé activement à l'élaboration de ce Sdage.

C'est désormais sous votre responsabilité, élus de la démocratie représentative, CLE par CLE, que l'avenir économique des territoires va s'écrire sous la férule de ce Sdage conçu dans l'allégresse de la démocratie participative mais incompréhensible par la plupart.

Aujourd'hui, nous déposerons donc au pied du monument le legs d'un vote favorable, tout en nous interrogeant sur notre avenir dans l'institution.

Pour paraphraser un homme célèbre, on est bel et bien amené à se demander si l'eau n'est pas un bien trop précieux pour être confié à des spécialistes.

Il n'y a pas de surprise à la crise existentielle que traversent les agences de l'eau, qui disposent aujourd'hui de recettes dépassant leurs engagements.

Ce Sdage ne marquera-t-il pas la rupture, où les enjeux environnementaux décloisonnés devront désormais fonder une politique globale de protection des milieux naturels, cohérente avec la politique nationale de développement durable ?

[Applaudissements]

M. DEGUET :

Nous arrivons au bout d'une très longue phase. Je me félicite également de la façon dont nous avons travaillé. Non seulement nous avons fait des compromis ou des consensus mais quand nous étions sur des dissensus, au moins nous étions arrivés à la compréhension de ce qu'était le dissensus. Le travail qui s'est fait dans les commissions était sur le niveau d'essayer de comprendre le point de vue de l'autre, que l'on n'est pas obligé de partager en fin de compte mais au moins que l'on respecte comme il est. Cela fait des consensus, cela fait également des dissensus mais des dissensus évolutifs. L'évolution des mentalités depuis une vingtaine d'années est absolument considérable sur la question de l'eau. Cela arrive précisément parce que tout le monde est capable d'échanger et d'aller au fond des arguments. Cet aspect est probablement le plus intéressant dans la méthode utilisée dans cette agence et j'aimerais que cela reste ultérieurement.

Il reste quelques dysfonctionnements sur lesquels nous avons intérêt à réfléchir. Au regard du poids de la commission Planification, les autres commissions se sont senties complètement dépossédées dans certains cas à juste titre. Cela nous amènera forcément à nous interroger. Des réunions communes auraient été les bienvenues. Je ne plaide pas pour des règlements mais pour une évolution des pratiques. Le fait que la commission Planification interdise aux autres commissions de revenir sur des textes alors qu'elle-même se l'autorise fait désordre.

Toujours à propos de la méthode, je dénonce le décalage entre les discussions extrêmement approfondies sur le Sdage et celles insuffisantes sur le programme de mesures. Nous avons une espèce de dichotomie qui fait que les discussions ne se trouvent pas sur le même niveau. Il faudra y réfléchir à l'avenir. De plus, le programme de mesures se décline lui-même en PAOT (plan d'actions opérationnel territorialisé).

Ensuite, j'adhère à l'idée que pour progresser sur le terrain, il faut territorialiser. Les évolutions se font le plus dans les Sage et les contrats territoriaux. Néanmoins, il faut que cela se fasse sur des objectifs. Il faut également donner des orientations qu'il faut garder. Un Sage doit être cohérent avec le Sdage.

Si le Sdage actuel garde les grandes orientations, les grandes politiques, il entérine également le fait que le Sdage précédent a été un profond échec par rapport aux objectifs. Nous nous donnons comme objectif de masses d'eau en bon état à atteindre exactement le même pour ce Sdage que pour le précédent. Donner toujours le même objectif de progression, ce n'est pas une continuité, il s'agit d'une stagnation pure et simple. Les efforts que nous faisons ne sont probablement pas suffisants. Que la façon de compter le bon état ait un peu changé ou pas, nous n'avons pas atteint ces objectifs.

Par ailleurs, nous sommes dans une période de transition avant de rentrer dans une période compliquée. Concernant la discussion sur la PAC (politique agricole commune), je faisais partie des gens qui pensaient qu'introduire la question environnementale dans le premier pilier était une très bonne idée. Regardez ce qu'il en reste du point de vue des politiques environnementales. Ce n'est pas durable. Travaillons sérieusement sur cette vision de l'agriculture et sur comment elle se marie avec la question de l'environnement.

En outre, nous sommes sur un certain nombre d'éléments de crise. Je redoute que l'agitation des modifications climatiques sur une vision strictement quantitative court-circuite complètement la question des écosystèmes aquatiques. Les agences de l'eau ont arrêté de considérer les rivières comme une sorte de robinet avec de l'eau qui rentrait et qui ressortait par l'autre bout. Nous avons progressé de façon absolument considérable sur le fait que c'est l'ensemble de l'écosystème qui compte, incluant la zone humide, toute la vallée, la nappe souterraine, etc. Il va falloir mettre en avant cette préoccupation qui est la nôtre. J'ai peur que la simple vision de la modification du climat nous conduise à ne plus poser que la question de la quantité et du stockage. J'ai très peur que les écosystèmes disparaissent. Dans les modifications climatiques, il faut intervenir sur la pérennisation des écosystèmes. J'espère que les modes de fonctionnement que nous avons eus jusqu'à maintenant nous permettront d'affronter ensemble tous les objectifs compliqués qui sont devant nous et que nous continuerons dans ce sens.

Mme AUCONIE :

J'adhère à la plupart des propos précédents. Pour autant, nous avons en face de nous un contrat, la question des moyens et une conjoncture. Concrètement, le contrat est représenté par une directive-cadre qui nous impose un certain nombre d'actions. Il faut que nous ayons des objectifs réalisables. Le président de la commission affirme qu'il y va de la responsabilité de l'ensemble des acteurs. Prenons également en compte la conjoncture économique.

Concernant les moyens, lorsque j'étais parlementaire européenne, M. Lepeltier et M. Mathieu m'avaient demandé de regarder d'un point de vue financier ce que pouvait faire l'Europe. Nous avons réussi à faire adopter l'amendement qui porte mon nom à la page 295 du règlement officiel de la politique régionale. Cet amendement stipule que puisque l'Europe impose un certain nombre d'obligations, de contraintes à travers les documents que nous regardons aujourd'hui, elle doit également accompagner financièrement l'ensemble des travaux et des équipements qui vont permettre de structurer un territoire et qui vont alléger le coût qui impacte les agriculteurs, les entreprises et les collectivités locales. Cet amendement a été, grâce à la direction de l'eau, envoyé à chacun des Etats membres et adopté par le gouvernement français pour qu'il soit opérationnel sur notre territoire. Le Premier ministre n'était pas tout à fait favorable à l'époque, considérant que

cela représentait des montants trop élevés. En France, l'idée a été adoptée que l'Europe pouvait financer ces travaux d'eau.

En revanche, les régions n'ont pas suivi, la région Centre en particulier. Aucune région n'a retenu l'idée même que l'Europe puisse financer les projets liés à l'eau, c'est-à-dire la rénovation des infrastructures et tout ce qui concerne les pertes, les points de captage, les stations d'épuration, etc. Bref, tout ce qui fait que nous pourrions faire des économies.

En même temps, les régions ne consomment pas les fonds structurels européens. La France n'a pas consommé 1 Md€ des 14 Md€ dont nous disposions. L'Europe décide alors de donner à la France une année supplémentaire pour le faire. Nous sommes en train d'essayer mais de toute façon nous n'y arriverons pas. Le programme de sept ans a redémarré le 1er janvier 2014. Les Français n'ont pas consommé 2 % des 13,8 Md€ qui leur sont alloués. Ne pas prendre les financements liés à l'eau sous prétexte que c'est trop consommateur et en même temps, en renvoyer au niveau de l'Union européenne, ce n'est pas normal objectivement.

Je demande à M. le préfet de travailler avec le conseil régional et de voir si – compte tenu d'une conjoncture aussi difficile et des avis des entreprises, des agriculteurs et des collectivités – la maquette de ces fonds structurels européens peut être changée pour redonner au programme français la capacité d'accompagner les agences de l'eau dans ces financements. C'est d'autant plus nécessaire que le gouvernement se voit contraint de prélever des sommes conséquentes et que donc l'eau ne paie plus l'eau. Les collectivités, qu'elles soient régionales, départementales ou locales, ont actuellement des budgets extrêmement contraints. Il faut les aider et les accompagner. Je regrette de ne pas pouvoir œuvrer dans ce sens au sein de la région. Pour autant, je me tiens à votre entière disposition pour que nous en reparlions.

La simplification constitue un vrai sujet. Je trouverais intéressant de créer au sein de ce comité de bassin une commission de la simplification. Ce qui est dit est juste, nous sommes aujourd'hui dans une production normative. Notre culture française y contribue et l'Europe en rajoute une couche. Il faut que nous prenions le leadership, en tant que comité de bassin Loire-Bretagne, de regarder comment, à travers chacun des acteurs, simplifier toutes ces normes, déjà très concrètement sur celles qui nous touchent aujourd'hui. Nous serions alors dans le concret et dans l'actif.

[Applaudissements]

M. BURLOT :

Je rends hommage à M. Gandrieau qui a beaucoup œuvré pour que nous nous comprenions bien et que nous aboutissions à des solutions acceptables pour les uns et pour les autres. Je sais sa déception lors de la dernière commission Planification. J'apprécie beaucoup son engagement, notamment quand il affirme sa mobilisation totale pour réussir son projet dans son territoire. C'est l'essentiel.

Nous avons pris l'engagement après le mois de décembre, à l'initiative de M. le préfet, de réunir l'ensemble des conseils régionaux pour faire le lien entre le programme de mesures et l'autorité de gestion régionale sur les fonds européens. M. Trouvat évoquait à plusieurs reprises le sujet de la coordination des financements publics dans une période où il y en a moins. La question posée par Mme Auconie sur la mobilisation des fonds structurels au service de cette politique de l'eau est très pertinente. Ce serait également l'occasion d'élargir la discussion à d'autres financements, au-delà du seul FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural). Il n'y a pas de raison de s'en priver. Si ces crédits existent, il faudra les utiliser.

Nous sommes tous d'accord sur la conjoncture économique. L'emploi est ma première préoccupation en tant qu'élu local. Nous sommes bien dans la conciliation des activités. Des entreprises en Bretagne ont connu de très grosses difficultés sur les mises en conformité, avec des tensions environnementales réelles. Nous avons réuni la commission locale de l'eau du territoire avec le sous-préfet, les élus locaux, les associations de protection de l'environnement et les acteurs économiques. Nous sommes arrivés non seulement à sauver l'emploi et permettre le développement de l'entreprise mais les contentieux sont terminés et les questions environnementales vont se régler. C'est l'enjeu. Il ne faut surtout pas opposer les uns aux autres. Je compte sur la grande sagesse des élus locaux et des territoires pour savoir concilier les choses. Nous devons rendre hommage aux associations de protection de l'environnement qui ont su nous réveiller sur ces questions. Elles ne demandent certainement pas de s'occuper de l'environnement puis de supprimer le reste. Nous sommes tous au service de nos populations, de la vie de nos

territoires et l'emploi fait partie intégrante de cela. Nous passons trop de temps à opposer les uns aux autres. Sortons de ces logiques pour essayer de se comprendre et d'avancer. Nous savons que c'est compliqué. Tout comme vous, j'aurais du mal à expliquer ce document en quelques minutes seulement.

M. Deguet parlait d'échec en évoquant le précédent Sdage. Cet échec est sans doute dû au fait que les mesures préconisées n'ont pas été suivies d'effets dans les délais impartis et que nous-mêmes ne nous sommes pas mobilisés dans les territoires. Ainsi, il faut travailler sur le suivi, l'évaluation et l'efficacité pour ne pas nous retrouver, dans six ans, avec peu d'avancée. Il faut que nous soyons capables de mieux apprécier la question des moyens et de l'efficacité. Cela fait d'ailleurs partie de l'évaluation des politiques publiques d'une manière générale. Les résultats de nos régions en matière de programme Bretagne Eau pure, de nouvelles contractualisations, de PMPOA (programme de maitrise des pollutions d'origine agricole) et sur la question du contentieux sont difficilement évaluables.

La peur de voir des Sage aller trop loin ou mettre des prescriptions est un sujet récurrent. Les documents passent par la commission Planification pour examen puis en comité de bassin pour avis définitif. Je compte sur vos regards pour nous faire remonter si nécessaire les difficultés qu'il pourrait y avoir sur tel et tel sujet.

Pour terminer, je remercie toute l'équipe préfectorale et les services autour de M. Chassande qui ont fait un travail remarquable, ainsi que le secrétariat technique de bassin, avec M. le directeur de l'agence de l'eau et M. le président du comité de bassin, pour leur travail également exceptionnel et pour avoir toujours été présents quand il le fallait.

[Applaudissements]

M. ROUSSEAU :

Je précise à M. le sénateur que sur la nappe de Beauce, le prélèvement agricole est de 420 millions en niveau haut et la moitié en niveau bas.

Je reviens sur la dernière réunion de la commission Planification. Il y avait eu un travail de fait dans les réunions précédentes. Nous nous étions mis d'accord pour retravailler sur les chapitres 2 et 7. La veille, nous avons vu arriver un document qui remet en cause un autre point. Cela correspondait à une forme de compromis parce qu'il y avait des rumeurs de manifestations pour le comité de bassin d'aujourd'hui. Le document a été rebalayé. Personnellement, je n'ai pas trop apprécié cette intervention de dernière minute, en particulier la remise en cause des 11,5 mg/l à Montjean-sur-Loire où nous sommes passés de concentration à flux et à pourcentage de réduction. Il me semblerait de bonne intelligence de mettre un document annexe qui viendrait préciser et expliquer à ceux qui ne sont pas trop familiarisés ces notions de passage de concentration à flux, débit… Cette histoire a entraîné mon refus de participer au vote lors de la commission Planification par rapport au document. Néanmoins, j'ai bien noté que pratiquement tous les autres collègues avaient voté pour. Cet élément me semble intéressant et déterminera au fond mon vote aujourd'hui, indépendamment de ce que j'ai pu dire et choisir dans la commission Planification.

Passons maintenant à un autre exercice plus général qui consiste à comparer le Sdage 2010-2015 qui se termine avec les ambitions que nous avons dans le nouveau. Concernant les captages prioritaires, nous en avons 128 dans le Sdage 2010-2015 et 211 dans le nouveau, ce qui n'est pas la marque d'une réussite. Les causes principales sont données (pollution par les nitrates, éléments déclassants et pesticides). Vous pouvez trouver la carte des captages dans le Sdage 2016-2021 à la page 90 de votre document. Ceci est un élément qui doit nous faire réfléchir sur l'efficacité, sur l'impact du Sdage. Au-delà des commentaires sur l'économie, ces questions forment le fond du problème.

L'eau potable concerne très fortement les élus qui ont la responsabilité de la distribution d'une eau potable de qualité et conforme aux normes. Le Sdage 2010-2015 contenait 14 plans d'eau prioritaires contre 22 dans le Sdage 2016-2021. Pratiquement aucun n'est sorti de cette liste. Je prends l'exemple du captage de Ribou qui délivre de l'eau pour la ville de Cholet et qui fait l'objet d'un contrat territorial que nous avons examiné en commission Interventions du conseil d'administration. Il était prévu de faire 100 km de haies dans le contrôle du bassin versant pour éviter des circulations d'eau importantes. Il s'agit de mesures préventives par rapport à la dégradation de la retenue. Finalement 15 km de haies ont été plantées, 10 ont été détruites. Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions de l'absence de résultats. S'il avait été décidé dans ce

contrat territorial de faire des haies, j'imagine qu'il devait y avoir une bonne raison technique. Tant que nous ferons de la sorte, nous n'aurons pas de résultats.

Au sujet de la discussion entre l'activité et la protection, les tenants de l'activité industrielle et économique sont obligatoirement sensibles aux questions de la qualité de l'eau et de la santé même s'ils le sont moins sur des sujets comme la continuité, la biodiversité, les impacts du changement climatique… Ce Sdage contient autant des éléments positifs que des éléments négatifs. Il existe globalement un intérêt à ce que ce Sdage arrive à être supporté par un maximum de membres du comité de bassin. La prise en compte de l'environnement n'est pas une mince affaire, cela complique la vie de tout le monde. Toutefois, il serait absolument catastrophique qu'en 2021, les problèmes identifiés ne soient toujours pas résolus. Quid des moyens que nous avons injectés ? Le réglementaire est-il bien appliqué ? Sûrement pas tout à fait comme il le faudrait.

[Applaudissements]

M. HUET :

Il se trouve que j'ai participé à l'élaboration des deux Sdage précédents, ce qui me permet aujourd'hui, au moins sur l'aspect de la méthode, de partager le point de vue exprimé par la plupart d'entre nous pour dire qu'il y a eu une implication sans précédent de la part des membres du comité de bassin et de la commission Planification. Il s'agit d'un gage du compromis nécessaire et du sens de l'intérêt général qui ont conduit les membres de cette commission à donner globalement un avis plutôt positif. Je ne comprends pas les propos de M. Gousset parlant d'absolutisme. Il s'est passé exactement le contraire dans cette commission. Nous devons les uns et les autres le revendiquer, comme nous en supportons les difficultés et les contraintes. Les positions étaient éloignées. Les débats ont été vifs. Les dysfonctionnements ont été réels. Il nous faudra en tirer des enseignements pour notre façon de fonctionner dans les prochaines années. Cependant, cela ne remet en cause ni cette implication ni le résultat auquel nous sommes arrivés.

Sur le fond, le projet comporte plusieurs points positifs au regard de la situation de la qualité des eaux de notre territoire et au regard du précédent Sdage. Je constate d'abord une meilleure prise en compte de la nécessaire protection du littoral. Les aspects de réduction des pollutions bactériologiques, de réduction des phénomènes de marée verte sur les plages comme sur les vasières constituent un point de progrès important par rapport au précédent Sdage.

Il faut cesser d'opposer la reconquête de la qualité de la ressource en eau et le développement économique de nos territoires. C'est au contraire sur un environnement de qualité, sur une qualité des eaux restaurée, en particulier sur la zone littorale, que nous pourrons continuer à disposer de cette attractivité touristique et de cette activité de conchyliculture, de pêche côtière avec des hommes et des femmes qui, tous les jours, se battent au quotidien pour fournir des produits à très haute valeur ajoutée mais à partir d'une qualité d'eau dont ils sont aujourd'hui en train de désespérer.

Le fait que notre Sdage, par rapport au précédent, comporte des mesures plus ambitieuses et plus courageuses qui vont mobiliser les collectivités locales pour améliorer la situation est un point positif. De la même façon que sur la question du dérèglement climatique, les dispositions introduites aujourd'hui dans le projet de Sdage nous permettent d'améliorer et de prendre en compte ce risque, pas seulement pour notre ressource en eau mais pour l'ensemble de la planète. Pareillement, le maintien des dispositifs relatifs à la protection des zones humides qui avaient été introduits dans le précédent Sdage constitue un point très positif.

Ces points positifs ne doivent pas masquer les limites du projet que vous nous demandez d'adopter. M. Rousseau les a évoquées. La prise en compte de la question de la prévention des pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides qui, en dehors de la Bretagne, continuent de s'aggraver sur le territoire du bassin est aujourd'hui insuffisante dans le document qui nous est proposé et a très peu évolué par rapport au Sdage de 2010-2015.

A propos du rôle des CLE, la vision que les problèmes de l'eau et de l'environnement pourraient être réglés dans une démarche qui serait exclusivement binaire entre les industriels et l'Etat est une vision du siècle précédent. Imaginer que sur ces questions de reconquête de la qualité des eaux, d'équilibre territorial, de conciliation des différents usages, le dialogue peut se réduire à un échange entre l'Etat et les industriels représente une vision du passé. Nous plaidons pour que les CLE, qui sont garantes de la conciliation des usages, de la transparence et de la capacité à évaluer les progrès entrepris, constituent au contraire une démarche d'avenir.

Le paradoxe de ce projet, M. le président, c'est que par rapport à une barre qui est placée très haut – 61 % de masses d'eau en bon état à atteindre en 2021 – le pas que vous nous proposez est un petit pas. Néanmoins, il s'agit d'un petit pas que nous assumons. Nous considérons que ce petit pas est nécessaire. C'est la raison pour laquelle il nous faut très clairement affirmer que pour gravir cette marche, pour franchir cette étape, pour atteindre cet objectif, il nous faudra tous appliquer le Sdage, rien que le Sdage mais tout le Sdage.

[Applaudissements]

M. SAILLARD :

A l'intérieur du groupe des agriculteurs que j'ai l'honneur de représenter, nous avons eu énormément de discussions depuis quinze jours. Ce qui s'est passé depuis deux ans a laissé des traces dans les mémoires, dans les amours-propres, sur l'ensemble des hommes et des femmes qui ont participé. La position n'était pas unanime quant au vote que nous allons exprimer tout à l'heure. M. Trouvat par exemple trouve énormément de défauts à ce Sdage par rapport à la démarche, à l'ambiance et à l'application qui est faite sur le terrain. Finalement, nous sommes arrivés à une position acceptée de tous, entre ceux qui voulaient être plutôt positifs, ceux qui voulaient être carrément négatifs, puis ceux qui oscillaient entre les deux.

Par ailleurs, nous avons achoppé sur l'ancienneté des données et sur l'état des lieux. Nous avons ce blocage depuis le début. Mme la présidente du conseil d'administration, quand elle est arrivée, a mis l'accent sur les moyens de mesures et d'évaluation de l'état des lieux. En mettant davantage de moyens et en étant plus pertinents sur les outils qui nous permettent d'évaluer, nous nous positionnerons un peu plus près de la réalité à la prochaine révision de Sdage. La méthode du tout ou rien pénalise et ne permet pas de voir les évolutions. Nous avons du travail. Nous avons besoin d'être meilleurs sur ce sujet.

Nous avons également un changement des règles de mesures. Nous aurons un état des lieux qui va se dégrader parce que nous avons changé les règles. Il faut prendre du recul et savoir d'où nous venons et jusqu'où nous voulons aller, dans un objectif d'amélioration de nos pratiques.

Nous avons eu pendant les deux années un souci de présence des élus, souvent malgré eux, avec le renouvellement des conseils municipaux et des conseils départementaux. Nous nous sommes souvent retrouvés en commission Planification entre industriels, agriculteurs et environnementalistes en conflit assez fréquent avec des paroles dures comme dans toute discussion. C'est le parcours nécessaire. L'absence des élus a constitué un manque démocratique pendant ces deux ans. Je ne les incrimine pas, le système est ainsi.

Quant à nous, avec les collègues Gilles Huet, Bernard Rousseau et François-Marie Pellerin qui étaient présents tous les jours de commission Planification, nous avons fait notre travail en préparant les dossiers. Notre ligne a été à peu près constante sur la transposition réglementaire, sur le réalisme technique et sur les actions sur le territoire. Avec le président de la commission Planification, nous nous retrouvons beaucoup sur la confiance accordée aux acteurs du territoire pour aller dans le bon sens. Ce sont des lignes que nous avons tenues et que nous souhaitons toujours mettre en œuvre. Nous sommes arrivés à ce document dans ces discussions. Nous nous sommes opposés entre environnementalistes et agriculteurs. C'était nécessaire. Après, il a fallu trouver la bonne dimension pour tout le monde.

Au niveau des têtes de bassin versant, nous sommes sur des zones d'élevage qui ont des difficultés. Ce sera compliqué de comprendre la mise en œuvre de ce projet. Il faut y aller maintenant. Ce sera à nous de le faire dans les Sage, à l'intérieur des CLE. Quelques présidents de Sage, qui ne siègent pas habituellement, sont présents. Ils sont impliqués dans ces démarches. Nous avons effectivement à mettre en œuvre tout le Sdage sans essayer de trop le contourner. Il faut trouver une bonne mesure entre tous, de manière à améliorer l'état de l'environnement.

Concernant les conseils régionaux et la leçon qui nous est faite tout le temps sur la mise en œuvre de la PAC qui ne serait pas assez environnementale, je suis dans un département où nous avons monté toutes les MAE qu'il était possible de monter sur le territoire. Nous avons investi énormément de temps de travail pour construire des PAEC (projets agroenvironnementaux et climatiques) qui portent les MAE, dans un contexte de manque total de moyens. Nous allons pouvoir financer 70 agriculteurs sur les 280 qui étaient intéressés. Vous imaginez la déception sur le terrain. En plus, ce sont des gens qui ont mis en œuvre leurs actions depuis un an. Nous sommes d'accord pour changer la politique agricole. Cependant, il faut y mettre les moyens. Cela

ne doit pas se faire sur le dos des agriculteurs. Le sujet concerne toute la société. Certes nous devons changer et évoluer dans nos systèmes. Toutefois, il faut que l'Etat et les conseils régionaux, qui sont aujourd'hui les moteurs de ces politiques, s'y mettent également. Tout le monde – la Dreal, la Draaf (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), etc. – souffre de ce manque de moyens et d'engagement.

J'entendais Mme Auconie qui disait que des fonds européens ne sont pas consommés. C'est lamentable. A l'agence de l'eau, nous sommes dans la même situation.

Une crise générale touche actuellement les entreprises, les agriculteurs, l'ensemble des acteurs et les citoyens. Il est difficile de se projeter dans l'avenir et de faire des investissements en période de crise où les perspectives sont moindres. Des doutes sur l'avenir existent toujours. Il ne faut pas ajouter de l'instabilité réglementaire à cela. Il faudrait faciliter l'accès aux aides. Le conseil d'administration l'a compris en augmentant les taux des aides.

Nous continuerons à essayer de changer nos pratiques avec l'ensemble des partenaires pour améliorer notre environnement ainsi que la qualité de nos produits alimentaires bio ou conventionnels. Certes le bio est nécessaire mais le conventionnel va rester encore un bon moment à la base de l'alimentation des Français. Les contraintes ne doivent pas mettre la barre trop haute parce que la perche n'est pas assez grande. Il faut y aller palier par palier.

Globalement, la position de la profession agricole est une abstention au vote, bienveillante pour certains, contrainte pour d'autres. Nous étions quelques-uns à vouloir voter pour, quelques-uns à vouloir voter contre et puis d'autres qui étaient entre les deux.

[Applaudissements]

M. DORON :

J'aurais souhaité m'exprimer un peu plus en amont, en tant que président de la commission Milieu naturel aquatique de bassin, par rapport aux travaux que nous avions faits sur le Sdage et sur certaines de ses dispositions. Vous avez le rapport de la commission dans le document de séance. Maintenant, je vais m'exprimer à titre personnel et au nom du réseau associatif que je représente en tant qu'élu bénévole.

L'opposition au projet de Sdage de certains acteurs élus ou usagers socioéconomiques n'est pas sans m'interpeller. On évoque des contraintes supplémentaires et l'absence de cadrage financier qui permettrait de juger de la soutenabilité de ce schéma pour les différents acteurs de nos territoires et le développement d'activités économiques. Il convient de rappeler que le Sdage participe aux plans nationaux dans le domaine de l'eau et de l'environnement. S'il impacte tous les secteurs d'activités du territoire notamment l'agriculture, les infrastructures, l'alimentation en eau potable, l'assainissement et la préservation des milieux aquatiques, il est le support à l'atteinte du bon état écologique des eaux et à une obligation qui est la nôtre, globale et qui doit être partagée, par rapport aux obligations liées à la directive-cadre européenne. Il n'y a pas à opposer le développement des activités économiques, l'eau et l'environnement. Des questions demeurent quant à l'efficacité de certaines dispositions et les limites du projet de Sdage sur certaines d'entre elles. Néanmoins, nous considérons qu'il était le support à une appropriation, à une mobilisation collective de l'ensemble des acteurs de l'eau sur les territoires. A l'heure où certains usagers dénoncent certaines dispositions législatives et réglementaires en demandant un moratoire à leur application et trouvent écho par la voix de certains élus, nous voulons affirmer notre soutien à la politique de l'eau.

Bien que frustrés sur certains points, soyez assurés en tout état de cause de la mobilisation de notre réseau et de l'implication de nos structures dans la mise en œuvre de ce Sdage.

M. BURLOT :

J'ai pris la présidence de la commission Planification en cours de mandat. La commission Planification est chargée de préparer un avis. Qui voulait y venir venait. Nous nous sommes réunis à de très nombreuses reprises. Je n'ai jamais voulu que la commission seule s'accapare le dossier. Nous avons essayé de tenir compte des avis émis par les uns et par les autres. La commission Littoral notamment a apporté ses contributions que nous avons prises en compte. En tout cas, nous n'avons pas eu une volonté de confisquer le débat aux autres groupes de travail.

M. le président :

Les intervenants ce matin ont montré que nous constituons un véritable parlement de l'eau où tout le monde peut s'exprimer et contribuer à l'élaboration de ce document extrêmement important. J'ai une pensée pour un certain nombre de personnes qui ont contribué au départ à son élaboration (M. Régnault, M. Oudin, M. Lirochon, M. Mathieu…). Ces personnes ont beaucoup œuvré pour aboutir à ce projet sur lequel vous devez vous prononcer. Je vous appelle en responsabilité. Je reconnais que des compositions sont éventuellement à modifier. D'ailleurs dans ce domaine, je suis intervenu via le Parlement auprès de Mme la ministre pour demander une modification de la composition des CLE de telle manière que les membres du comité de bassin soient membres de droit des CLE dans leurs propres territoires, ce qui avait à mon avis l'avantage d'améliorer la relation entre le comité, le Sdage et les Sage.

Maintenant, nous devons nous décider. Nous représentons pratiquement 28 % du territoire français. Nous sommes la région agricole la plus importante de France sinon d'Europe. Dans ce contexte, les discussions que nous avons eues, les compromis que nous avons tissés ensemble, même si pour certains ils ne sont pas suffisamment satisfaisants, pour d'autres trop, je vous demande de les approuver parce que nous avons besoin d'un Sdage solide, ne serait-ce que par rapport à certaines incursions dans notre mode de fonctionnement et dans nos perspectives, notamment sur l'existence du comité de bassin et à terme également sur le financement des agences. Le directeur me disait que le volant de trésorerie était actuellement de 12 M€ puisqu'un chèque de 20 M€ vient d'être fait à l'Etat. Nous avons une trésorerie qui n'est pas pléthorique, qui sert encore à financer les actions de l'agence jusqu'à la fin de l'année.

Je déclare le vote ouvert. Je remercie l'ensemble des personnels de la Dreal et de l'agence de l'eau qui ont réalisé un travail extrêmement compliqué. Ils ont été de temps en temps secoués. Malgré tout, nous aboutissons à un résultat tout à fait satisfaisant dans un bassin qui n'est pas simple et sur lequel il peut y avoir des améliorations à apporter tant dans la réalisation du programme que dans son application.

- *Adoption du Sdage 2016-2021.*

  Adoptée à la majorité (129 voix pour, 6 voix contre, 14 abstentions, 17 votes blancs).

  Cette décision fait l'objet de la délibération n°2015-19 du 4 novembre 2015.

AVIS SUR LE PROGRAMME DE MESURES 2016-2021

Point n°2 de l'ordre du jour

M. le président :

Le programme de mesures a fait l'objet des analyses des commissions territoriales. J'ai pu participer à cinq commissions territoriales sur six. Nous avons eu une discussion très ouverte, très intéressante que nous allons d'ailleurs poursuivre puisque je souhaite que les commissions territoriales se réunissent une fois par an et que nous puissions y participer à chaque fois.

M. BURLOT :

« Notre commission réunie le 30 septembre a examiné les évolutions du projet de programme de mesures.

Près de 500 remarques ont été adressées dans le cadre de la consultation. Elles portaient beaucoup sur la forme mais aussi sur quelques points de détail. Ce nombre plus réduit de remarques s'explique à la fois par le caractère plus technique de ce document, mais aussi par le fait que le programme de mesures a été élaboré en collaboration très étroite avec les territoires.

Nous avons tous salué l'effort de pédagogie et de mise en forme de la version soumise à notre avis, et celui qui a sous-tendu les présentations faites dans chaque commission territoriale courant septembre. Il rend le document plus accessible aux élus et au public. Les réunions des commissions territoriales ont d'ailleurs montré l'importance d'accompagner les membres du comité de bassin pour mieux appréhender les enjeux et le travail réalisé. Elles ont permis de présenter la cohérence entre le programme d'intervention de l'agence et le programme de mesures. L'atteinte des objectifs environnementaux a été au cœur des priorités pour la révision du 10e programme qui vient de s'achever.

Avec plusieurs collègues, nous avons souhaité signaler dans la délibération la nécessité de présenter le bilan à mi-parcours du programme de mesures dans les commissions territoriales pour faire un point de ce qui a été engagé. J'ai attiré l'attention des membres de la commission sur l'articulation avec les démarches régionales de type FEADER ou avec les fonds de formation professionnelle pour l'agriculture et sur la nécessité d'étendre aux autres régions la volonté affichée par la région Bretagne et l'agence de l'eau de marcher ensemble sur la mise en œuvre du deuxième pilier de la politique agricole commune.

Le débat a aussi porté sur la priorité à donner aux actions sur les masses d'eau qui peuvent rapidement passer en bon état. Il faut se fixer l'objectif de viser ces masses d'eau pour utiliser au mieux les moyens dont on dispose. Notre commission doit travailler en 2016 sur la distance au bon état afin d'aider les territoires à identifier les freins à lever pour mettre en œuvre les priorités d'action déjà identifiées dans le programme de mesures.

Ce programme de mesures comporte aussi un nombre important d'actions réglementaires dont la mise en œuvre, sous la supervision des services de police de l'eau, contribue à l'atteinte des objectifs de bon état. Certains membres ont attiré l'attention de notre commission sur ce qu'ils considèrent comme une attention insuffisante vis-à-vis de certaines installations classées pour la protection de l'environnement.

Pour faire mieux avec moins d'argent public, une coordination plus étroite des actions entre acteurs régionaux et la mobilisation plus visible du volet réglementaire me semblent à privilégier. Une réflexion doit aussi s'entamer à partir du début 2016 sur les conséquences de la loi NOTRe pour bien estimer la capacité des différentes collectivités territoriales à agir pour atteindre le bon état, dans les délais que nous nous sommes fixés.

L'avis que je soumets à votre assemblée aujourd'hui a fait l'objet d'un vote majoritairement favorable (20 voix s'exprimant pour et aucune contre). Plusieurs membres ont choisi de s'abstenir. »

[Suspension de séance]

M. DEGUET :

Nous avons adhéré au Sdage. Il existe une cohérence à voter à la fois pour le Sdage et pour son application. Par conséquent, nous voterons pour dans cette optique.

Au mois de décembre dernier, nous avions formulé un certain nombre de réticences. D'ailleurs, le vote du comité de bassin à l'époque n'était pas un vote favorable mais un vote de mise à l'étude. Nous l'avions demandé parce qu'il nous semblait que nous n'avions pas, sur le programme de mesures, la même qualité de concertation que sur le Sdage. Il ne s'agit pas d'une question de bonne ou de mauvaise volonté mais les choses n'ont pas changé fondamentalement. Il faudra probablement à un moment ou à un autre s'interroger sur cette articulation entre un Sdage qui est largement discuté et des mesures d'application déclinées simplement d'une façon technique. Une politique est souvent jugée dans son application. Ce programme de mesures étant par ailleurs redécliné dans des PAOT, la volonté politique de départ a tendance à s'escamoter au fil des résultats. Je rappelle l'exemple de la gestion quantitative en eau, avec des mesures préventives qui visent à consommer moins d'eau et puis des mesures curatives qui visent à se procurer plus d'eau pour nos besoins, même si par ailleurs nous les avons diminués. Quatre ou cinq retenues de substitution sont prévues dans le programme de mesures, ce qui est très peu en termes de nombre d'actions. Par contre en termes de budget, cela représente 90 %. Ce déséquilibre mérite une discussion. L'application d'une politique a des rapports avec la politique elle-même. Ceci n'a pas été rendu possible donc nous allons nous en tenir à la cohérence générale qui consiste à appliquer le Sdage dans son état actuel.

Concernant la mise en œuvre, j'ai imprudemment commencé à parler du premier pilier de la PAC. Dans l'application, il va y avoir des ajustements à prendre sur le deuxième pilier. J'étais invité à deux réunions pour essayer de coordonner les mesures des PDRR (programmes de développement rural régional) et les programmes de l'agence. Il faut manifestement regarder toute l'application du programme de mesures à cette lumière et examiner les résultats probablement avec l'Etat qui a également ses instructions.

Autant il est normal que les régions assument la gestion des fonds, autant elles ne veulent pas être responsables de l'ensemble des politiques et surtout pas des contentieux sur le fait d'atteindre ou pas les taux de nitrates. Il vaut mieux ne pas jouer avec ces questions de responsabilité par rapport aux contentieux européens. Nous voterons pour.

M. SAILLARD :

Le programme de mesures est un document complexe à s'approprier. En revanche, nous avons vu au niveau de la chambre d'agriculture que selon les départements, la rédaction de ce programme de mesures au niveau local a été plus ou moins partagée par l'administration. J'ai pu bénéficier dans mon département d'une très grande ouverture de la part de la DDT (direction départementale des territoires) qui nous a invités à faire remonter nos demandes. Puis, il existe d'autres départements où le monde agricole n'a pas du tout été consulté. Si l'on veut que les territoires s'approprient le programme de mesures, il va falloir que cela redescende un peu plus sur les territoires et qu'il y ait un peu plus d'échanges. Aujourd'hui, je suis incapable de voter le programme de mesures tel qu'il est parce que mes dix autres collègues n'ont pas été associés. Ils ne comprennent pas comment cela a été formé. Nous avons une position plutôt négative sur ce programme de mesures.

Quant aux régions, elles ont à gérer le deuxième pilier mais elles auront à assumer les risques avec. Il existe généralement des problèmes de coordination entre le PDRR, les programmes de l'agence et les besoins sur le terrain. Nous manquons énormément de fonds sur les MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques) pour mettre en œuvre des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et plus contrôlées par rapport à ce qui est fait habituellement.

M. GOUSSET :

Le 2 octobre 2014, le collège industrie avait émis un avis défavorable au projet de programme de mesures.

Depuis cette date, aucune évolution sensible n'a été apportée au regard des points que nous avions soulevés et que nous sommes contraints d'exprimer à nouveau aujourd'hui :

- Pour ce qui concerne l'industrie, seules deux types de problématiques ont été prises en compte : les pollutions organiques et les micropolluants, négligeant les incidences des dispositions du Sdage en termes d'approvisionnement en eau et de renforcement territorialisé des objectifs.
- L'application qui est faite de la notion de coûts disproportionnés, qui refuse de prendre en compte les coûts induits par les dispositions du Sdage, tant directs qu'indirects, pour évaluer l'incapacité à payer des acteurs, ne peut être jugée comme satisfaisante.
- On imagine bien la difficulté dans laquelle chaque artisan ou industriel concerné serait aujourd'hui, pour évaluer les impacts du Sdage en termes d'investissements. Cela n'empêche pas que l'on nous présente ici une évaluation du coût du programme de mesures, résultant d'une « large participation des usagers et du public ». Des contributions auraient été apportées au sein de certains comités techniques par les chambres de commerce. Quant à la commission Planification, aucun temps de débat n'y a été réservé pour ce sujet. Cela interroge sur la méthode et la pertinence des valeurs retenues.

Le principal moteur des demandes d'intervention de l'industrie auprès de l'agence est la mise en conformité des modalités de fonctionnement des installations classées avec les dispositions du Sdage, qui reprennent, voire amplifient, les prescriptions du Code de l'environnement dans le domaine de l'eau.

On s'inquiète dès lors que le programme de mesures affiche un coût annuel de 15 M€ pour ce secteur, alors que les aides à l'industrie se sont élevées à 20,7 M€ en 2014.

Ceci confirme les erreurs d'appréciation du programme de mesures auquel nous donnons un avis défavorable.

Soulignons enfin qu'à l'issue de trois années et demie de débats centrés sur les impacts agricoles, il n'est pas peu surprenant, mais très cohérent et rassurant, de constater que l'essentiel des moyens financiers du programme de mesures sera affecté aux bénéficiaires en charge de lutter contre les causes principales du risque de non-atteinte du bon état que sont la morphologie, la continuité, la pollution domestique, diffuse et ponctuelle, en particulier par temps de pluie.

M. DE LESPINAY :

Je vais réévoquer le rapport entre contributeur et bénéficiaire qui est un exercice extrêmement difficile. Pour quelqu'un qui n'est pas très averti, le tableau à la page 38 du tome 2 est incompréhensible. Certes, de façon brute, il est exact que ce sont les ménages qui bénéficient le plus des aides. Néanmoins, ces ménages sont également des contribuables. Quand le rapport est fait, ils sont contributeurs nets alors que d'autres secteurs sont bénéficiaires nets. Une étude assez complexe menée par l'agence de l'eau mettait bien en évidence qui était le contributeur net et qui était le bénéficiaire net dans le système. Or, ce tableau laisserait croire tout à fait autre chose, ne serait-ce que le fait que dans le tableau des bénéficiaires, les contribuables ont tout à coup disparu et nous voyons apparaître ce secteur « environnement » dont on se demande ce qu'il fait là. Ce tableau est complètement incohérent et surtout incompréhensible. Toutefois, quand nous voyons chez les agriculteurs le rapport entre contributeurs (3 %) et bénéficiaires (27 %), nous commençons à voir la réalité du problème.

M. DORON :

En qualité d'usagers, nous avons déploré le fait de ne pas avoir été associés à l'élaboration du programme de mesures à l'échelon local. J'ai lu à la page 14 du rapport : « Il avait été demandé aux services locaux d'associer leurs partenaires habituels, qu'ils soient institutionnels ou usagers ». Je ne fais peut-être pas partie des partenaires habituels, notamment sur certaines dispositions du Sdage.

Ensuite, il faut relativiser le propos de notre collègue de l'industrie qui stipule que l'essentiel du programme de mesures et les fonds associés soient majoritairement mobilisés sur les milieux aquatiques. L'intervention sur les milieux aquatiques intéresse 34 % du montant du programme de mesures pour la période 2016-2021, l'assainissement à hauteur de 32 % et l'agriculture à hauteur de 22 %. Par contre, je reconnais que nous sommes dans des facteurs limitants pour l'atteinte du bon état écologique des eaux.

M. BURLOT :

Les différentes interventions ont démontré la nécessité d'une bonne coordination des financements publics sur la politique de l'eau entre l'agence, l'Etat, l'Union européenne mais également la nécessité d'associer les acteurs locaux des territoires, les départements et les régions. Un vrai travail de mobilisation doit se faire pour une bonne compréhension des choses par les acteurs dans les territoires. M. le président a pris l'initiative de réunir les commissions géographiques pour expliquer ce qu'était le programme de mesures ; étendre ces explications est une nécessité absolue.

M. le président :

Nous passons au vote sur ce programme de mesures. Je déclare le scrutin ouvert.

- *Avis sur le programme de mesures 2016-2021.*

  Adoptée à la majorité (104 voix pour, 41 voix contre, 20 abstentions, 6 votes blancs).

  Cette décision fait l'objet de la délibération n°2015-20 du 4 novembre 2015.

PROGRAMME D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Point n°3 de l'ordre du jour

M. le président :

La commission Inondations, plan Loire, présidée par M. Dougé, s'est réunie le 13 octobre afin d'examiner ce point de l'ordre du jour. Il est demandé au comité de bassin d'émettre un avis sur :

- le projet de PAPI (programme d'action de prévention des inondations) des marais d'Olonnes ;
- le projet de PAPI d'intention des marais du Payré.

Mme ANTON :

« L'ordre du jour de la réunion du 13 octobre 2015 était consacré à la préparation de l'avis du comité de bassin sur deux projets de PAPI et à un point d'information sur les avis recueillis lors de la consultation du public sur le projet de PGRI (plan de gestion des risques d'inondation) du bassin Loire-Bretagne 2016-2021.

Concernant les programmes d'actions et de prévention contre les inondations, le ministère en charge de l'écologie a souhaité recueillir l'avis des comités de bassin, préalablement à la labellisation des PAPI de plus de 3 M€ et à celle des PAPI dits d'intention.

L'objectif est notamment de vérifier la cohérence des PAPI avec les documents ou les démarches de planification en matière d'inondations existant sur le bassin : mise en œuvre de la directive inondations, Sdage, Sage, plan Loire, etc.

Dans ce cadre, deux projets de PAPI ont été présentés pour avis à la commission Inondations, plan Loire.

Concernant le projet de PAPI complet sur le territoire des Marais des Olonnes porté par le syndicat mixte du marais des Olonnes, ce dossier de candidature présente un projet de PAPI dont le coût est de plus de 3 M€. Sa labellisation nationale sera examinée le 17 décembre 2015 par la commission mixte Inondation, après avis du comité de bassin.

Les débats ont notamment porté sur la nécessité de sensibiliser la population saisonnière et sur les limites d'une évaluation des enjeux conduite sur la seule population hors résidence secondaire.

Le devenir de la digue des Granges et l'importance des moyens humains qui seront mobilisés pour le PAPI ont également été débattus.

Le représentant du syndicat mixte des Olonnes a apporté des réponses qui laissent penser que les réserves exprimées seront levées.

La commission Inondations, plan Loire a néanmoins souhaité conserver l'expression de ces réserves dans la délibération du comité de bassin. Elle a apporté quelques amendements rédactionnels au projet de délibération qui lui était présenté.

La commission propose au comité de bassin de donner un avis favorable au projet de PAPI complet des marais des Olonnes, assorti de deux réserves et cinq recommandations. La délibération correspondante est soumise aujourd'hui au comité de bassin. »

M. le président :

Y a-t-il des demandes d'intervention pour ce PAPI ? S'il n'y en a pas, j'ouvre le scrutin.

- *Programme d'action de prévention des inondations marais d'Olonnes – Porteur du projet : syndicat mixte des marais des Olonnes – PAPI complet sur le territoire des marais des Olonnes.*

  Adoptée à la majorité (147 voix pour, 16 abstentions, 6 votes blancs).

  Cette décision fait l'objet de la délibération n°2015-21 du 4 novembre 2015.

Mme ANTON :

« Concernant le projet de PAPI d'intention des marais du Payré, porté par le syndicat mixte d'étude et d'aménagement des marais du Payré, ce dossier de candidature présente un projet de PAPI d'intention dont le coût est de 398.000 €. Sa labellisation nationale sera examinée le 17 décembre 2015 par la commission mixte Inondation, après avis du comité de bassin.

Un PAPI d'intention désigne un projet pour lequel la structure porteuse doit approfondir sa réflexion avant d'accéder au statut de PAPI.

Les débats ont notamment porté sur la faiblesse de l'évaluation des enjeux humains, faiblesse qui devra être corrigée dans le projet de PAPI complet.

La commission propose au comité de bassin de donner un avis favorable au projet de PAPI d'intention des marais du Payré, assorti de cinq recommandations. La délibération correspondante est soumise aujourd'hui au comité de bassin. »

M. le président :

Y a-t-il des interventions ? Le scrutin est ouvert.

- *Programme d'action de prévention des inondations marais du Payré – Porteur du projet : syndicat mixte d'études et d'aménagement des marais du Payré – PAPI d'intention des marais du Payré.*

  Adoptée à la majorité (149 voix pour, 19 abstentions, 2 votes blancs).

  Cette décision fait l'objet de la délibération n°2015-22 du 4 novembre 2015.

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX LOIRE AMONT

Point n°4 de l'ordre du jour

M. BURLOT :

« Le périmètre du Sage Loire amont s'étend sur une superficie de 2.635 km², depuis les sources de la Loire (au mont Gerbier de Jonc) jusqu'à Bas-en-Basset (queue du Barrage de Grangent).

Le Sage est en élaboration depuis janvier 2008. Conformément à la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, le projet de Sage se compose notamment d'un PAGD (plan d'aménagement et de gestion durable) et d'un règlement.

Vous savez qu'il revient au comité de bassin, saisi pour avis, de se prononcer sur la compatibilité du projet de Sage avec le Sdage et sur sa cohérence avec les Sage déjà arrêtés ou en cours d'élaboration dans le groupement de sous-bassins concerné. La commission a examiné le projet de Sage sur les 20 dispositions qui demandent une compatibilité et considéré, après débat, que la compatibilité était respectée.

Les débats ont porté sur les points suivants :

- *la difficulté pour la commission locale de l'eau de mobiliser la population locale malgré plusieurs réunions publiques dans les différentes communes, une adhésion plus forte étant visible dans les communes qui ont été inondées ;*
- *Les zones humides sont un enjeu important dans ce territoire en tête du bassin versant de la Loire. la CLE a souhaité mettre en place un groupe de travail pour définir les critères utilisés lors des inventaires (eau + végétation / taille / méthode participative) en associant toutes les parties prenantes à l'inventaire, sans se reposer sur le travail du seul prestataire de service mandaté.*

- *La retenue de Grangent se trouve en aval et en dehors du périmètre du Sage. Elle présente des problèmes de bloom. Plusieurs dispositions du PAGD contribuent à la réduction des apports en phosphore dans cette retenue. Des échanges existent avec la CLE de Loire en Rhône-Alpes, compétente pour cette retenue.*
- *Un enjeu du PAGD prévoit de concilier le fonctionnement et le développement de la petite hydroélectricité. La CLE voulait initialement choisir un site pilote pour la petite hydroélectricité mais au fil du processus d'élaboration du Sage, cette action n'a pas été retenue.*
- *Le périmètre du Sage est plus large que le périmètre de compétence de la structure porteuse de la CLE, qui est le conseil départemental de Haute-Loire. En application de la loi, il revient donc à l'EPTB (établissement public territorial de bassin) Loire, qui englobe l'intégralité du périmètre du Sage, d'assurer la mise en œuvre du Sage. Si ce point est rappelé dans le projet de Sage, il conviendrait que le PAGD mentionne qu'une démarche de recherche d'une structure porteuse a donc été engagée. Le président de la CLE a confirmé que des contacts étaient déjà établis avec l'établissement public Loire et pris en considération cette recommandation formulée par notre commission.*

A l'unanimité, la commission a adopté le projet de délibération à soumettre à votre comité de bassin, qui donne un avis favorable au projet de Sage Loire amont sans aucune réserve et avec la recommandation suivante :

- *Dans la partie « gouvernance » du PAGD, le Sage rappelle que l'article L. 212-4 du Code de l'environnement prévoit que, en l'absence d'un groupement de collectivités locales dont le périmètre d'intervention englobe l'intégralité du périmètre du Sage, et si le périmètre du Sage est compris dans celui d'un établissement public territorial de bassin, c'est l'EPTB qui en assure la mise en œuvre. Le PAGD pourrait rappeler qu'une démarche de recherche d'une structure porteuse a donc été engagée. »*

M. DORON :

Une remarque avait été faite en commission Planification concernant le développement de la petite hydroélectricité qui avait été finalement écartée du Sdage parce qu'il n'y avait pas d'enjeu. Tel que je comprends le document, cette disposition demeure dans le PAGD. Je ne voudrais pas qu'il y ait d'ambigüité. Quelqu'un pourrait-il m'éclairer sur ce point spécifique ?

[Intervention hors micro]

M. GOUSSET :

Le collège industrie a décidé de soutenir ce projet de Sage de façon exceptionnelle notamment suite à l'intervention précédente.

M. le président :

Nous procédons au vote. Le scrutin est ouvert.

- *Projet de Sage Loire amont.*

  Adoptée à la majorité (159 voix pour, 2 voix contre, 6 abstentions, 1 vote blanc).

  Cette décision fait l'objet de la délibération n°2015-23 du 4 novembre 2015.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Point n°5 de l'ordre du jour

M. le président :

1. *« Contexte*

A l'heure où les conclusions du GIEC (groupe international d'experts sur le climat) montrent que le changement climatique s'accentue, le comité de bassin Loire-Bretagne est légitime pour s'interroger sur sa capacité à mobiliser des acteurs de l'eau et proposer une stratégie d'adaptation, afin de rendre notre bassin moins vulnérable aux impacts prévisibles.

La gestion quantitative de la ressource apparaît comme l'enjeu le plus mobilisateur mais il ne faut pas oublier que l'évolution prévisible du climat aura des conséquences sur la qualité de la ressource et sur le fonctionnement des milieux aquatiques associés. Les réponses à la consultation du public et des assemblées sur le projet de Sdage viennent de révéler une sensibilité importante au changement climatique, ce qui doit inciter le comité de bassin à agir.

2. *Vers un plan de bassin d'adaptation au changement climatique*

Même si le bassin Loire-Bretagne n'est pas le plus impacté par les effets du changement climatique, celui-ci aura des conséquences telles qu'il risque d'être un frein pour l'atteinte du bon état des eaux. La disponibilité en eau, la préservation de la biodiversité des milieux aquatiques, la protection du littoral, constituent des enjeux pour lesquels le Sdage a déjà prévu des orientations et des dispositions favorisant l'adaptation.

Le 10e programme permet d'aider des actions d'adaptation comme les économies d'eau, la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, la protection des ressources d'eau potable, la substitution des prélèvements estivaux…

De nombreuses démarches locales sont également enclenchées pour développer la connaissance sur les impacts potentiels, étudier les pistes d'adaptation possibles. Certains Sage ont même intégré la notion d'adaptation au changement climatique.

3. *Proposition*

Le comité de bassin de bassin a un rôle à jouer dans la stratégie nationale voire supra nationale d'adaptation au changement climatique. Il est donc proposé qu'il confie un mandat à la commission Planification pour bâtir, dans les deux ans à venir, un plan de bassin d'adaptation. »

M. DEGUET :

J'adhère absolument à cette proposition. J'ai lu le rapport en détail. En revanche, j'aurais une demande par rapport au texte de la délibération. Vous avez à juste titre et à plusieurs reprises souligné que les modifications climatiques pouvaient avoir des effets à la fois sur la ressource en eau et sur les milieux aquatiques, ce qui est très clair dans tout le texte. Par contre, dans le mandat donné à la commission Planification, il ne reste plus que la ressource en eau ; les milieux aquatiques ont disparu. Je souhaite que les milieux aquatiques soient rajoutés dans le mandat de la commission.

M. le président :

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Nous pouvons demander à la Comina de s'associer au travail de la commission Planification dans ce domaine.

M. MOSSANT :

Je voulais justement intervenir en ce sens. La question de la résilience des écosystèmes aquatiques est majeure sur cette question. Il faut que la Comina puisse être saisie et participer à ces travaux. Je vous remercie de cette proposition.

M. DORON :

La question de la résilience des milieux aquatiques est essentielle. Elle apporte des bénéfices non marchands, voire des bénéfices marchands, qui vont dans le sens de l'intérêt général et du développement économique de nos territoires.

M. PIRIOU :

Je trouve le paragraphe sur le littoral beaucoup trop succinct. Il est écrit par exemple que la hausse de la température de l'air est une opportunité pour le développement du tourisme sur le littoral. Des mesures sont préconisées pour l'eau potable. L'été dernier, le temps n'a pas été terrible sur le littoral du Nord Bretagne et de l'Ouest. Pourtant, le tourisme s'est maintenu. La canicule ailleurs a fait que les touristes sont venus prendre le frais. C'est un peu hasardeux de dire cela.

Ensuite, l'augmentation prévisible au niveau des océans et l'érosion des côtes sont certainement des enjeux pour le bassin. Toutefois, il n'y a pas que cela. Les membres du GIEC qui interviennent sur le littoral disent également que l'acidification des eaux va intervenir sur les coquillages en particulier, sur la migration des espèces, l'augmentation des risques d'eutrophisation… C'est trop succinct. Je demande que la commission Littoral soit également saisie de ce chapitre du changement climatique et apporte des éléments plus déterminants.

M. le président :

Les commissions Littoral, Communication et Inondations plan Loire sont indiquées dans le texte. Nous rajoutons la Comina. S'il n'y a plus d'interventions, je vous suggère un vote sur cette proposition. Le scrutin est ouvert. Une réunion supplémentaire du comité de bassin aura lieu le jeudi 10 mars pour avancer dans le domaine du changement climatique.

- *Rédaction d'un plan de bassin d'adaptation au changement climatique. Mandat donné à la commission Planification.*

  Adoptée à la majorité (147 voix pour, 8 voix contre, 8 abstentions, 5 votes blancs).

  Cette décision fait l'objet de la délibération n°2015-24 du 8 octobre 2015.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Point n°6 de l'ordre du jour

M. PIERSON :

« La commission Communication s'est réunie le 16 septembre pour examiner les résultats de la consultation publique sur le projet de Sdage et pour étudier les remarques et demandes d'amendement au chapitre 14 – informer, sensibiliser, favoriser les échanges. Les échanges ont été particulièrement nourris et d'un commun accord, nous avons décidé de reporter l'examen du troisième point, le plan de communication 2016-2018, à la prochaine réunion qui se tiendra le 12 janvier 2016 à 10h.

1. *Résultats de la consultation publique sur le projet de Sdage 2016-2021*

Concernant la participation, du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, le public et les assemblées ont été consultés sur le projet de Sdage et son programme de mesures, le PGRI et les plans d'actions pour le milieu marin. A l'échelle nationale, cette triple consultation a recueilli 30.000 avis, dont 3.360 réponses aux questions posées par le ministère de l'Ecologie sur son site de consultation.

Dans le bassin Loire-Bretagne, on comptabilise :

- *4.200 réponses au questionnaire et pour 55 % d'entre elles des réponses en champ libre ;*
- *200 réponses des assemblées ;*
- *600 contributions dont 309 provenant des collectivités, 53 provenant de jurys citoyens, de groupes de citoyens, de débats collectifs, 52 provenant d'associations, 55 de groupes socioprofessionnels ;*
- *700 participants aux forums de l'eau.*

Au total ce sont donc plusieurs milliers de personnes qui ont participé à cette consultation dans le bassin Loire-Bretagne.

Tous les avis ont été dépouillés et exploités. L'analyse statistique des réponses au questionnaire et toutes les contributions sont accessibles sur le site de l'agence de l'eau. L'objectif de la consultation étant de confirmer ou de faire évoluer le projet initial, les réponses en champ libre du questionnaire comme les contributions ont été analysées et rapprochées des chapitres, orientations et dispositions du Sdage.

Concernant les principaux enseignements, pour plus de 60 % des répondants, l'avis sur le projet de Sdage et sur les actions qu'il propose est favorable ou favorable avec réserve :

- *66 % des répondants au questionnaire jugent les propositions adaptées pour les enjeux qualité des eaux et préservation des milieux aquatiques, 60 % les jugent adaptées pour les enjeux liés à la quantité d'eau et à la gouvernance ;*
- *36 % des contributions expriment un avis favorable, 25 % un avis favorable avec réserve, 7 % un avis réservé et 24 % un avis défavorable.*

Sur l'ambition du Sdage et l'effort à consentir (question 6 du questionnaire) : 46 % des répondants souhaitent maintenir le compromis actuel, 45 % souhaitent aller plus vite, même si cela doit coûter plus cher. 9 % souhaitent dépenser moins.

Quant aux préoccupations exprimées en champ libre et dans les contributions, elles concernent en priorité :

- *les actions à mettre en place sur l'agriculture ;*
- *le renforcement des contrôles et des sanctions, l'application du principe pollueur-payeur ;*
- *les questions de gouvernance : une gestion plus locale de l'eau, la cohérence des politiques publiques, la simplification des organisations, une gestion plus efficace des ressources, la connaissance, l'éducation, la formation.*

Si le public des répondants au questionnaire est favorable à l'ambition du Sdage, voire souhaite aller plus loin, les contributions, quant à elles, reflètent plus fortement le point de vue de groupes d'acteurs qui s'opposent sur la nécessité de renforcer les contraintes ou de les réduire, d'aller vers un Sdage plus prescriptif ou au contraire moins prescriptif.

L'animation de la consultation concerne 500 partenaires et plus de 2.000 actions de relais. Sans campagne de communication ni portage national, la consultation a pour une large part été popularisée par les initiatives de quelque 500 collectivités, associations qui ont relayé l'information, organisé des manifestations, des émissions radios, suscité des débats, des formations, des jurys citoyens. L'agence de l'eau a accompagné cette mobilisation en attribuant 565 k€ de subventions, les bénéficiaires investissant de leur côté près de 300 k€.

La commission a commencé à engager un débat sur le rapport coût/efficacité de cette démarche, l'accompagnement des initiatives comme l'a choisi Loire-Bretagne depuis les premières consultations, appel à prestataire comme peut le faire la commission nationale du débat public ou appel à projets fermé… Ce débat devra être mené avant la prochaine consultation en 2018. La commission souligne qu'il s'agit d'une option stratégique, la consultation étant un moment clef pour l'élargissement du débat démocratique sur la politique de l'eau qui va bien au-delà du Sdage. »

M. TAUFFLIEB :

Concernant la commission de coopération internationale, trois points ont été soulevés. Le point sur l'activité internationale se trouve dans le dossier de séance. Nous avons mis un petit focus sur l'évolution liée, au niveau du programme de mesures, aux règlements d'intervention de la commission ainsi que des aspects financiers qui correspondent aux aides que nous attribuons.

Un seul point dans les dossiers a donné lieu à des débats. Il s'agissait d'une demande de l'association Hamap pour un projet d'alimentation en eau d'un hôpital dans la banlieue de Beyrouth. La commission a estimé que ce projet s'inscrivait dans une zone non prioritaire, plutôt bien développée, très urbanisée et déjà bien aidée par la communauté internationale. La commission a émis un avis défavorable. Nous avons également pu traiter l'ensemble du budget pour l'année 2015.

« La commission Coopération internationale du comité de bassin Loire-Bretagne s'est tenue le 7 octobre 2015 au siège de l'agence sous la présidence de M. Taufflieb.

L'ordre du jour était le suivant :

- *actualités internationales ;*
- *révision du 10e programme en matière de coopération internationale : modalités ;*
- *mission de suivi-évaluation au Maroc (1er au 11 juin 2015) ;*
- *mission évaluation au Népal (24 août au 2 septembre 2015) ;*
- *analyse des demandes d'aides émanant d'organisations non gouvernementales ou de collectivités locales de notre bassin ;*
- *points divers.*

En introduction, le nouveau président a souhaité ouvrir des pistes de réflexion sur les améliorations qui pourraient être apportées sur notre politique internationale : priorisation de nos partenariats institutionnels, actions auprès des collectivités (notamment dans le cadre des futures journées du carrefour des gestions locales de l'eau en janvier 2016), fiche argumentaire à réaliser…

Sur le premier point et devant la forte mobilisation en termes de réception et de missions d'appui et d'expertise engagées, la commission s'est félicitée, d'une part, de la richesse des actions de l'agence en matière de relations internationales et du souci constant de conforter nos partenariats privilégiés avec les pays riverains des bassins de la Volta et du Mékong. Elle a acté, d'autre part, la réorientation prise avec nos partenaires hongrois ; à savoir privilégier le soutien à des actions de partenariat portées par des institutions françaises vers ce pays plutôt que de continuer à soutenir directement l'OVF (direction de l'eau hongroise) via des plans d'actions OIEau. Enfin, la commission a entériné le vif succès des Trophées de l'eau 2015 avec une place et un intérêt de plus en plus importants des candidatures et des lauréats relevant de la coopération décentralisée.

Pour ce qui est du point 2 relatif aux modalités révisées dans le cadre de la révision du 10e programme, les membres de la commission ont réitéré leur volonté de voir l'atteinte du 1 % en fin de 10e programme, soit en 2018. Il a été rappelé que si le potentiel du 1 % des agences de l'eau (22 M€ pour les six agences) n'est pas à ce jour atteint, cela est dû notamment à la faible mobilisation des collectivités françaises ; sachant que l'objectif de cette politique n'est pas en soi de mobiliser des fonds à dépenser mais bien de mobiliser des fonds pour l'atteinte des objectifs du millénaire en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement ; la France, avec d'autres pays, s'étant engagée à atteindre ces objectifs en 2030. Afin d'atteindre le 1 %, les membres de la commission ont donné un avis favorable aux modalités 2016-2018 suivantes :

Les critères de recevabilité des demandes d'aides sont les suivantes :

- *les zones géographiques privilégiées sont l'Afrique subsaharienne, l'Afrique du Nord et le pourtour méditerranéen, l'Asie du Sud-Est ainsi que le pourtour Caraïbes ;*
- *les projets concernent principalement et en priorité l'alimentation en eau potable et l'assainissement ;*
- *la demande doit émaner prioritairement d'une ONG ou d'une collectivité de notre bassin.*

Les critères d'acceptabilité des dossiers au niveau financier sont :

- *une participation financière des collectivités de notre bassin de 5 % minimum ;*
- *une participation de la population locale (en numéraire et/ou en valorisation) de 5 % minimum.*

Les taux d'intervention en matière de coopération internationale sont fixés à un maximum de :

- *80 % de subvention dans le cadre de projets institutionnels et partenariaux ;*
- *80 % de subvention dans le cadre de projets de solidarité, si et seulement si une collectivité est porteuse du projet et donc de la demande ;*
- *60 % de subvention dans le cadre de projets de solidarité portés par une association ou une ONG.*

Le montant d'aide de l'agence est plafonné à 200.000 € par demande.

De plus, l'agence s'ouvre la possibilité de subventionner, pour un même bénéficiaire (notamment les grosses collectivités ou ONG) plusieurs projets concomitamment.

Enfin, en cas de sollicitation d'urgence, en particulier face à des catastrophes naturelles ou humaines, des demandes d'aides pourront être étudiées au cas par cas.

En ce qui concerne les points 3 et 4 sur les missions de suivi-évaluation, la commission a relevé avec satisfaction la systématisation de ces missions qui mettent en évidence le bien fondé et la réelle efficacité de nos actions à l'international. L'évaluation au Maroc a concerné sept projets dans la région du Moyen Atlas, dont un projet évalué pour le compte de l'agence de l'eau Adour-Garonne. La mission au Népal était particulière, dans la mesure où elle était liée aux aides d'urgence apportées par les six agences françaises, suite aux séismes d'avril et mai 2015, à Action contre la faim et Solidarités International ; l'agence Loire-Bretagne ayant été mandatée pour cette évaluation.

Pour ce qui est du point 5, il a été présenté 28 demandes d'aides pour un montant cumulé de 1.191.049 € ; dossiers de demandes complets un mois avant la date de la commission et présentés sous forme de fiches.

D'une part, concernant la demande de l'association Hamap pour un projet d'alimentation en eau d'un hôpital dans la banlieue de Beyrouth au Liban, la commission a estimé que ce projet s'inscrivait dans une zone non prioritaire, bien développée, très urbanisée et bien aidée par la communauté internationale. Elle a donc émis un avis défavorable à cette demande.

La commission a, d'autre part, réservé son avis sur la demande émanant de l'association Pharmacie humanitaire international Berry souhaitant, dans l'esprit de la loi du 1 % Oudin-Santini, qu'une collectivité de notre bassin soit partie prenante dans le financement de ce projet aux côtés de l'association et de l'agence.

Enfin, et afin d'assurer la continuité de nos actions partenariales, la commission a donné un avis favorable aux deux demandes de l'OIEau relatives aux plans d'actions 2016-2017 sur le Brésil et le Ghana, en précisant que les modalités actualisées 2016 leur seront appliquées et que les notifications seront envoyées à l'OIEau début 2016.

Les membres de la commission ont donc donné un avis favorable pour 26 dossiers pour un montant global de 1.118.449 €.

La prochaine commission Coopération internationale est fixée au jeudi 19 mai 2016 à 14h au siège de l'agence à Orléans. »

M. DORON :

La commission des milieux naturels aquatiques est intervenue sur le projet de Sdage à deux reprises, notamment en avril 2014. A l'époque, j'avais regretté que la commission n'ait pas été saisie préalablement à la commission Planification sur l'ensemble des dispositions relevant de son périmètre. Il s'agit d'un élément essentiel à noter pour l'avenir.

L'objectif était de permettre à la commission Planification du comité de bassin de juin, suivant l'avis de la Comina, de réexaminer uniquement certaines dispositions « milieux aquatiques » abordées et de prendre en compte notre avis pour élaborer le projet de Sdage.

Une deuxième réunion au mois d'octobre dernier a permis d'attirer l'attention des membres de la commission nouvellement mise en place sur la méthodologie, en s'appuyant sur le groupe de travail. Cette commission tenait compte de la nouvelle composition du comité de bassin. Bon nombre de ses membres n'avaient pas été formés à la méthode telle qu'elle avait été décidée préalablement pour l'élaboration du Sdage, ce qui a valu entre autres un certain nombre de remarques sur le fait que la Comina n'avait pas capacité à revenir sur un certain nombre de dispositions. Une motion a été prise pour l'explication de la position de la Comina dans l'esprit voulu de ses membres.

Lors de cette commission, un certain nombre d'éclairages ont été apportés, puis consolidés depuis par les services de l'agence, sur un certain nombre d'observations qui avaient été faites sur les dispositions des chapitres 1, 8, 9 et 11.

« La commission des milieux naturels aquatiques s'est réunie le 9 octobre dernier pour la première fois depuis le renouvellement du comité de bassin en juillet 2014. La Comina, commission instituée par le comité de bassin, associe des représentants du comité de bassin pour les trois-quarts de ses membres et pour le restant des représentants d'associations de protection de l'environnement agréées, de fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique et d'associations agréées de pêcheurs professionnels en eau douce et en eau marine, de l'aquaculture et de la conchyliculture. La loi précise que la commission est consultée par le président du comité de bassin sur les orientations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux en matière de protection des milieux aquatiques.

En application de la loi, le président Pélicot m'avait demandé de réunir la Comina le 24 avril 2014 pour examiner uniquement cinq dispositions du volet milieux aquatiques du projet de Sdage 2016-2021 en cours de révision, dispositions sur lesquelles la commission Planification avait demandé un travail complémentaire au secrétariat technique de bassin.

Lors de cette Comina d'avril 2014 et en introduisant le travail, j'avais déjà regretté à l'époque que la commission n'ait pas été saisie préalablement à la commission Planification sur l'ensemble des dispositions relevant de son périmètre de compétence.

Il avait alors été rappelé à l'époque que pour conduire la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux dans les délais impartis, le comité de bassin avait jugé nécessaire de se donner une orientation générale qui fixait des modalités de travail et des principes, principes rappelées à ses membres en séance.

L'objectif était de permettre ainsi à la commission Planification du comité de bassin de juin 2014 qui devait réexaminer uniquement certaines dispositions milieux aquatiques du Sdage 2016-2020 abordées, de prendre en compte notre avis pour élaborer le projet de Sdage soumis au comité de bassin d'octobre 2014, en vue de la consultation du public et des assemblées.

Avant que le projet de Sdage ne revienne devant le comité de bassin d'aujourd'hui pour adoption, j'ai souhaité que la Comina prenne connaissance, pour information, des retours de la consultation du public et des assemblées et examine les modifications du projet de Sdage que le comité de bassin a confiées à la commission Planification.

La commission se réunissant pour la première fois dans sa nouvelle configuration, plusieurs membres ont souhaité émettre un avis sur le texte même qu'ils découvraient et qui nous était présenté pour information. En introduction, j'ai souhaité repréciser le rôle respectif de la Comina et de la commission Planification, au moment où il faut intégrer les retours de la consultation du public et des assemblées et rappeler les contraintes fortes de calendrier dans lesquelles nous nous réunissions. Ma présence, avec plusieurs membres de la Comina, à la commission Planification convoquée le 14 octobre, soit cinq jours après, devait permettre d'attirer l'attention de cette commission sur les principaux points soulevés par notre commission.

Certains membres qui ne siègent pas à la commission Planification ont voulu mieux comprendre le rôle attendu de la Comina et formuler la demande qu'elle se réunisse très en amont des décisions afin d'apporter une plus-value fondée sur l'expérience de ses membres. C'est ce qui a été fait en avril 2014 au début du processus. C'est plus délicat à mettre en place pour amender le projet de Sdage à partir des seuls retours de la consultation, lorsque cette mission est principalement confiée à la commission Planification. Certains membres de notre Comina ont souhaité soumettre une motion sur l'association de notre commission à l'élaboration du projet de Sdage dans la phase finale post-consultation. Cette articulation de la compétence et de la gouvernance entre ces deux

commissions me semble relever du bureau du comité de bassin auquel j'ai soumis la motion suivante qu'une majorité des membres de la commission a approuvée :

> *La Commission des milieux naturels aquatiques de bassin n'ayant pu être réunie pour débattre du contenu du Sdage et donner un avis pour les dispositions qui la concernent spécifiquement avant que ces dernières ne soient examinées par le groupe de travail puis la commission Planification qui l'avait institué, certains de ses membres tiennent à émettre une protestation sur ce qu'ils considèrent comme une non-prise en compte des fonctions de cette commission. Il ne s'agit toutefois pas d'une remise en cause du travail considérable effectué par les services de l'agence.*

Notre commission a aussi apporté les éclairages suivants à la lecture des modifications proposées par la commission Planification, spécifiquement sur certaines dispositions des chapitres 1, 8, 9 et 11, pour intégrer les retours de la consultation :

- *Le projet de Sdage ajoute les enjeux patrimoniaux aux côtés des enjeux socioéconomiques, dans l'analyse portant sur les usages d'un ouvrage sur lequel il faut conduire une étude d'aménagement en vue d'améliorer la continuité écologique d'un cours d'eau. Plusieurs membres proposent que la rédaction limite la prise en compte du patrimoine au patrimoine naturel ou inscrive le patrimoine architectural, en restreignant ce patrimoine au bâti des moulins en excluant clairement les ouvrages perturbant la continuité (vannes, seuils, etc.).*
- *Pour les plans d'eau existants, la possibilité de recourir au « coût disproportionné » pour déroger au renouvellement de titre en secteur de densité importante inquiète quelques membres ;*
- *Concernant la dérogation permettant la création de plans d'eau spécifiquement pour quelques usages agricoles, certains membres usagers professionnels se sont étonnés qu'elle ne soit pas élargie aux plans d'eau de production aquacole.*
- *En réaction à un membre qui souhaitait que soit précisée la mention aux « espèces vivant dans les eaux au moment de l'installation de l'ouvrage » lorsque le Sdage parle de débit minimum biologique, il a été rappelé que la commission Planification avait repris les termes exacts de la réglementation pour cette définition.*
- *Certains ont relayé la demande que le Sdage puisse interdire toute création de plan d'eau d'une superficie inférieure à 1.000 m². Il leur a été rappelé que c'est une possibilité donnée par la Loi aux Sage mais pas au Sdage.*
- *Concernant les zones humides, il a été rappelé que la réglementation actuelle permet au Sdage d'« inviter » les EPCI et syndicats de SCoT à incorporer les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides. La commission a suggéré de préciser les modalités de la « concertation » quand le Sdage propose que les inventaires des zones humides dans les secteurs à enjeux des PLU soit réalisées de manière concertée. Ce point relève généralement de la fiche de lecture du Sdage.*
- *Rassembler dans un même chapitre la continuité écologique et la gestion des espèces patrimoniales a de nouveau fait débat, comme lorsque la commission Planification a arrêté cet axe de présentation en 2014. Il conviendrait de parler des continuités au pluriel pour intégrer la continuité transversale qui concerne les espèces inféodées à l'eau.*
- *De même, le transfert de la disposition intéressant la restauration de la continuité écologique du chapitre 9 consacré à « préserver la biodiversité aquatique » vers le chapitre 1 « repenser les aménagements de cours d'eau » a suscité un questionnement de fond sur la cohérence, à mettre globalement en lien avec la restauration de la trame verte et bleue, support de la biodiversité.*
- *A une demande de création de disposition sur une étude complète de l'impact des prélèvements que certains opérateurs privés peuvent opérer sur des sources en tête de bassin versant, il a été rappelé que les études d'impact des dossiers d'aménagement ou de prélèvement remplissaient déjà cette mission.*

Comme rappelé précédemment, il ne pouvait uniquement être attiré l'attention de la commission Planification du 14 octobre sur les points soulevés ci-dessus par la Comina.

Cependant et en lien avec la motion de la Comina, alors qu'il avait été rappelé à ses nouveaux membres les modalités de travail et les principes fixés par le comité de bassin, principes comme quoi il n'était pas possible de revenir sur certaines dispositions déjà arbitrées par la commission Planification, le dossier de séance faisait état de nouvelles demandes de modifications intervenues post consultation du public.

En conséquence, et après qu'il ait été débattu logiquement de certaines dispositions des chapitres 2 et 7 demeurant à arbitrer, comme de nombreux membres et en qualité de président de la Comina, j'ai dénoncé cet état de fait.

Ainsi, et après avoir préalablement rappelé que les membres de la Comina avaient été de leur côté invités à respecter les principes fixés par le comité de bassin, il n'était pas question pour ma part de cautionner et de participer au débat de la commission Planification consistant à revenir sur des demandes de modifications nouvelles présentées en séance. »

Mme ANTON :

« Point d'information sur les avis recueillis lors de la consultation du public sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne 2016-2021.

Le PGRI (projet de plan de gestion des risques d'inondation) du bassin Loire-Bretagne a été soumis à la consultation du public et des parties prenantes entre le 19 décembre 2014 et le 18 juin 2015 dans le cadre d'une consultation conjointe avec le projet de Sdage, son programme de mesures et les programmes d'action pour les milieux marins.

Le comité de bassin a délibéré le 9 avril 2015 en rendant un avis favorable au projet de PGRI.

Les services de la Dreal de bassin ont travaillé au cours de l'été pour prendre en compte quelque 500 avis reçus.

Le 13 octobre, la commission Inondations, plan Loire a pris connaissance d'une version amendée du chapitre 3 du PGRI relatif aux mesures pour gérer les risques d'inondation et aux modalités de suivi. Ce chapitre constitue la partie principale et la plus critiquée du projet de PGRI soumis à consultation.

Quelques évolutions du PGRI proposées ont fait débat, en particulier :

- *les dérogations introduites, pour se rapprocher des textes nationaux, dans la disposition 1-1 relative à la préservation des zones inondables non urbanisées, avec notamment l'introduction d'une souplesse pour les reconstructions et l'absence d'exclusion à ces dérogations des constructions accueillant des populations sensibles ;*
- *l'intérêt qu'il y aurait à définir ce qu'est une zone de grand écoulement dans la disposition 2-1 relative aux zones potentiellement dangereuses puisque la hauteur d'eau à partir de laquelle une zone submergée est considérée comme potentiellement dangereuse y est abaissée à 50 cm ; en dehors de ces zones de grand écoulement, cette hauteur est égale à 1 m ;*
- *l'introduction dans la disposition 2-6 relative à l'aléa de référence des PPR d'un paragraphe qui traite non pas de l'aléa de référence mais du zonage du PPR ;*
- *l'introduction dans la disposition 2-11 relative à l'implantation de nouveaux établissements pouvant générer des pollutions importantes ou un danger pour les personnes de la possibilité de déroger « en l'absence d'alternative à l'implantation dans la zone inondable. »*

Le PGRI 2016-2021 doit être arrêté par le préfet coordonnateur de bassin avant la fin 2015. Les débats qui ont eu lieu au sein de la commission devront éclairer le préfet coordonnateur de bassin pour la rédaction finale du PGRI.

La commission a examiné les évolutions des dispositions communes au PGRI et au Sdage. Elle a ainsi pris connaissance de l'évolution du texte de la disposition 14B-4 (volet culture du risque inondation dans les Sage) et n'a pas formulé d'observation. »

POINTS DIVERS

Point n°7 de l'ordre du jour

M. le président :

Les prochaines dates de séances plénières du comité de bassin sont :

- le jeudi 10 mars 2016 ;
- le jeudi 26 mai 2016 ;
- le mardi 29 novembre 2016.

Le carrefour des gestions locales de l'eau se tiendra les 27 et 28 janvier 2016 à Rennes.

Je remercie l'ensemble des services, qui nous ont accompagnés dans ces démarches et dans l'élaboration des documents.

Je vous souhaite les meilleurs vœux pour la fin de l'année.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 55)

Comité de bassin
04/11/2015
Suivi du quorum

Quorum 95 = **172** ok

Statut :

P	présent
R	représenté
PV	a donné son pouvoir
A	absent

Séance		Départs		Statut	Nom	Collège		Représenté par :			A donné pouvoir à :
Emarg.	nb voix	nb	nb voix					enregistrés	pouvoirs enregistrés		
127	173	1	-1	175	185	185		14	46		46
									38	8	46
	0		0	PV	AIME	Usagers					SAILLARD
X	1		0	P	ALBERT	Collectivités territoriales					
X	2		0	P	ANTON	Collectivités territoriales			D'AUX		
X	1		0	P	AUCONIE	Collectivités territoriales					
X	2		0	P	BARNIER	Collectivités territoriales			FRECHET		
	0		0	PV	BARRET	Etat et établissements publics					GUYOT
X	1		0	P	BEAUFILS	Usagers					
X	1		0	P	BEAUJANEAU	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	BECHLER	Etat et établissements publics					GAILLET
X	1		0	P	BELAUD	Collectivités territoriales					
X	2		0	P	BELLIARD	Usagers			PATURAT		
	0		0		BITEAU	Usagers					
X	1		0	P	BLACHON	Usagers					
X	2		0	P	BLEUNVEN	Collectivités territoriales			ROLLAND		
	0		0	PV	BODARD	Collectivités territoriales					GIBEY
	0		0	PV	BOISNEAU Jean-Paul	Collectivités territoriales					HERVOCHON
X	2		0	P	BOISNEAU Philippe	Usagers			VALLEE		
X	1		0	P	BONNEFOUS	Usagers					
X	2		0	P	BONNET	Collectivités territoriales			MARCELLOT		
X	3		0	R	BONNEVILLE	Etat et établissements publics		MAILFERT	COMET	CHALUS	
X	1		0	P	BONNIN	Collectivités territoriales					
X	2		0	P	BOUCHARDY	Collectivités territoriales			VIGNAL		
	0		0	PV	BOUJOT	Collectivités territoriales					SAUVEZ
	0		0	A	BOUSSARD	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	BRAVARD	Collectivités territoriales					SAUVADE
X	1		0	P	BRET	Usagers					
	0		0		BROCHOT	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	BRUGIERE	Usagers					HANGARD
X	1		0	P	BRUNY	Usagers					
X	1		0	P	BUIN	Usagers					
X	2		0	P	BURLOT	Collectivités territoriales			LE GOFF		
X	1		0	P	CAROLY	Usagers					
X	1		0	P	CAUDAL	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	CAYREL	Etat et établissements publics					MARIE
	0		0	PV	CEDELLE	Collectivités territoriales					DAMIENS
	0		0	PV	CHALUS	Etat et établissements publics					BONNEVILLE
X	1		0	P	CHASSANDE	Etat et établissements publics					
X	1		0	P	CHATRY	Usagers					
X	2		0	P	CHELLET	Usagers			MORANDEAU		
X	1		0	P	CHITO	Collectivités territoriales					
X	1		0	P	COISNE	Usagers					
X	1		0	P	COLLET	Usagers					
X	1		0	P	COLLETER	Usagers					
	0		0	PV	COMET	Etat et établissements publics					BONNEVILLE
X	1		0	P	COUTURIER	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	COZIC	Collectivités territoriales					GROSJEAN
	0		0	PV	DAMIE	Etat et établissements publics					DE CADEVILLE
X	3		0	P	DAMIENS	Collectivités territoriales			CEDELLE	GAILLARD	
X	1	12H50	-1	PV	D'AUX	Collectivités territoriales					ANTON
X	1		0	R	DAVID	Etat et établissements publics		ROYER			
	0		0	PV	DE BEAUMESNIL	Usagers					SAILLARD
	0		0	PV	DE BOYSSON	Usagers					FAUCONNIER
X	2		0	R	DE CADEVILLE	Etat et établissements publics		CHAMPENOIS	DAMIE		
X	1		0	R	DE GUENIN	Etat et établissements publics		GARNIER			
X	1		0	P	DE LESPINAY	Usagers					
	0		0	PV	DE OLIVEIRA	Etat et établissements publics					JAU
	0		0	A	DE REDON	Collectivités territoriales					
X	3		0	P	DEGUET	Collectivités territoriales			LEFEBVRE	DOUGE	
	0		0		DELAPORTE	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	DELPUECH	Etat et établissements publics					DUFRESNOY
	0		0	PV	DELZANT	Etat et établissements publics					VATIN
X	1		0	R	DEMARCQ	Etat et établissements publics		GOMEZ			
X	1		0	P	DENIS	Usagers					
X	2		0	P	DHUY	Usagers			DREVET		

Comité de bassin
04/11/2015
Suivi du quorum

Quorum 95 = **172** ok

Statut :

P	présent
R	représenté
PV	a donné son pouvoir
A	absent

Séance		Départs		Statut	Nom	Collège		Représenté par :	pouvoirs enregistrés		A donné pouvoir à :
Emarg.	nb voix	nb	nb voix					enregistrés			
127	173	1	-1	175	185	185		14	46		46
									38	8	46
X	2		0	P	DIDON	Etat et établissements publics			NOARS		
X	1		0	P	DORON	Usagers					
	0		0	PV	DOUCET	Collectivités territoriales					PELICOT
	0		0	PV	DOUGE	Collectivités territoriales					DEGUET
	0		0	P	DRAPEAU	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	DREVET	Usagers					DHUY
X	2		0	P	DUFRESNOY	Etat et établissements publics			DELPUECH		
X	1		0	P	DURAND	Usagers					
X	1		0	P	FAUCHER	Collectivités territoriales					
X	2		0	P	FAUCONNIER	Usagers			DE BOYSSON		
X	1		0	P	FAUVEL	Collectivités territoriales					
X	2		0	P	FLEUTIAUX	Etat et établissements publics			GRELICHE		
X	1		0	P	FONTAINE	Usagers					
	0		0	PV	FRECHET	Collectivités territoriales					BARNIER
	0		0	PV	FUZEAU	Etat et établissements publics					LASMOLES
	0		0	PV	GAGNEUX	Collectivités territoriales					RAMBAUD
	0		0	PV	GAILLARD	Collectivités territoriales					DAMIENS
X	2		0	P	GAILLET	Etat et établissements publics			BECHLER		
X	1		0	P	GANDRIEAU	Usagers					
X	1		0	P	GANNE	Usagers					
	0		0	PV	GASCHET	Collectivités territoriales					PELICOT
X	1		0	P	GAULANDEAU	Usagers					
	0		0	PV	GAUTHIER	Etat et établissements publics					MICHELET
X	2		0	P	GIBEY	Collectivités territoriales			BODARD		
X	1		0	P	GILBERT	Usagers					
X	1		0	P	GOUPY	Usagers					
X	1		0	P	GOUSSET	Usagers					
	0		0	PV	GRELICHE	Etat et établissements publics					FLEUTIAUX
X	1		0	P	GRIMPRET	Collectivités territoriales					
X	2		0	P	GROSJEAN	Collectivités territoriales			COZIC		
X	1		0	P	GUILLAUME	Usagers					
X	2		0	R	GUYOT	Etat et établissements publics		DURAND	BARRET		
X	2		0	P	HANGARD	Usagers			BRUGIERE		
X	1		0	P	HERILIER	Usagers					
	0		0	PV	HERVE	Collectivités territoriales					THOMAZO
X	2		0	P	HERVOCHON	Collectivités territoriales			BOISNEAU Jean-Paul		
X	1		0	R	HIRTZIG	Etat et établissements publics		DONDASSÉ			
X	1		0	P	HUET	Usagers					
X	1		0	R	JACQ	Etat et établissements publics		GROUHEL PELLOUIN			
X	1		0	P	JANVROT	Usagers					
X	2		0	P	JAU	Etat et établissements publics			DE OLIVEIRA		
X	1		0	P	JODAR	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	LAISNE	Etat et établissements publics					MICHELET
X	1		0	P	LARDON	Usagers					
	0		0	R	LASFARGUES	Etat et établissements publics		WICKER			
X	3		0	R	LASMOLES	Etat et établissements publics		BARTHÉLÉMY	MALHERBE	FUZEAU	
X	1		0	P	LE FAOU	Usagers					
	0		0	PV	LE GOFF	Collectivités territoriales					BURLOT
X	1		0	P	LE SAULNIER	Collectivités territoriales					
X	1		0	P	LECHAUVE	Collectivités territoriales					
X	1		0	P	LEDEUX	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	LEFEBVRE	Collectivités territoriales					DEGUET
X	1		0	P	LEFEBVRE-RAUDE	Usagers					
	0		0	A	LEFORT	Collectivités territoriales					
X	1		0	P	LEIBREICH	Etat et établissements publics					
	0		0		LEMARE	Collectivités territoriales					
X	1		0	P	LONQUEU	Usagers					
X	1		0	P	LOSTANLEN	Collectivités territoriales					
X	1		0	P	LUCAUD	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	MALHERBE	Etat et établissements publics					LASMOLES
	0		0	PV	MARCELLOT	Collectivités territoriales					BONNET
X	2		0	R	MARIE	Etat et établissements publics		MOINE	CAYREL		
	0		0		MAURIN	Collectivités territoriales					
X	1		0	P	MAUSSION	Usagers					
	0		0	A	MEHEUST	Collectivités territoriales					

Comité de bassin
04/11/2015
Suivi du quorum

Quorum 95 = **172** ok

Statut :

P	présent
R	représenté
PV	a donné son pouvoir
A	absent

Séance		Départs		Statut	Nom	Collège	Représenté par :				A donné pouvoir à :
Emarg.	nb voix	nb	nb voix					enregistrés	pouvoirs enregistrés		
127	173	1	-1	175	185	185		14	46		46
									38	8	46
X	1		0	P	MENIER	Usagers					
X	1		0	P	MERY	Usagers					
X	1		0	P	MICHEL	Collectivités territoriales					
X	3		0	R	MICHELET	Etat et établissements publics		BERTRAND	GAUTHIER	LAISNE	
X	1		0	P	MILLIERAS	Usagers					
X	1		0	P	MOELO	Usagers					
	0		0	PV	MORANDEAU	Usagers					CHELLET
X	2		0	P	MORIN	Collectivités territoriales			RIAMON		
X	1		0	P	MOSSANT	Usagers					
X	3		0	R	NAVEZ	Etat et établissements publics		LE DAFNIET	STRZODA	VERMEULEN	
	0		0	PV	NOARS	Etat et établissements publics					DIDON
X	1		0	P	PALPACUER	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	PATURAT	Usagers					BELLIARD
X	3		0	P	PELICOT	Collectivités territoriales			GASCHET	DOUCET	
X	1		0	P	PELLERIN	Usagers					
X	1		0	P	PENAUD	Usagers					
X	1		0	P	PETROT	Usagers					
X	1		0	P	PIERSON	Usagers					
X	1		0	P	PIRIOU	Usagers					
X	1		0	P	PLESSIS	Usagers					
X	2		0	P	POINTEREAU	Collectivités territoriales			RABINEAU		
X	1		0	P	PRORIOL	Collectivités territoriales					
X	1		0	P	QUENOT	Usagers					
	0		0		QUILLET	Collectivités territoriales					
	0		0	PV	RABINEAU	Collectivités territoriales					POINTEREAU
X	2		0	P	RAMBAUD	Collectivités territoriales			GAGNEUX		
	0		0	PV	RIAMON	Collectivités territoriales					MORIN
X	1		0	P	RIOTTE	Collectivités territoriales					
X	1		0	P	ROBERT Jean-François	Collectivités territoriales					
X	1		0	P	ROBERT Alain	Usagers					
X	1		0	P	ROBERT Jacques	Usagers					
X	1		0	P	ROCHER	Usagers					
	0		0	PV	ROLLAND	Collectivités territoriales					BLEUNVEN
X	1		0	P	ROUFFET-PINON	Usagers					
X	1		0	P	ROUSSEAU	Usagers					
X	1		0	P	ROUSSET	Collectivités territoriales					
X	3		0	P	SAILLARD	Usagers			DE BEAUMESNIL	AIME	
X	1		0	P	SAQUET	Usagers					
X	1		0	P	SAUMUREAU	Usagers					
X	2		0	P	SAUVADE	Collectivités territoriales			BRAVARD		
X	2		0	P	SAUVEZ	Collectivités territoriales			BOUJOT		
X	1		0	P	SIMARD	Usagers					
X	1		0	P	SOUBOUROU	Usagers					
	0		0	PV	STRZODA	Etat et établissements publics					NAVEZ
X	1		0	P	TAUFFLIEB	Usagers					
X	2		0	P	THOMAZO	Collectivités territoriales			HERVE		
X	1		0	P	TIENGOU	Usagers					
X	1		0	P	TROUVAT	Usagers					
	0		0	PV	VALLEE	Usagers					BOISNEAU Philippe
X	2		0	R	VATIN	Etat et établissements publics		LAUBIER	DELZANT		
X	1		0	P	VENDROT	Usagers					
	0		0	PV	VERMEULEN	Etat et établissements publics					NAVEZ
	0		0	P	VIGIER	Usagers					
	0		0	PV	VIGNAL	Collectivités territoriales					BOUCHARDY
X	1		0	P	VOISIN	Usagers					
X	1		0	P	YVARD	Collectivités territoriales					

COMITÉ DE BASSIN

Réunion le mercredi 4 novembre 2015

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

		NOM	EMARGEMENT	*A REÇU POUVOIR DE :*
	A	M. AIME Christian		
	P	M. ALBERT Philippe		
	P	Mme ANTON Stéphanie		
	P	Mme AUCONIE Sophie		
+ chauffeur	P	M. BARNIER Jean-François		*M. FRECHET Daniel*
	A	Mme BARRET Christiane		
	P	M. BEAUFILS Marc		
	P	M. BEAUJANEAU Gilbert		
	A	M. BECHLER Jean-Yves		
	P	M. BELAUD Bernard		
	P	M. BELLIARD Jean-Luc		*M. PATURAT Jacques*
	A	M. BITEAU Benoît		
	P	M. BLACHON Eric		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. BLEUNVEN Yves	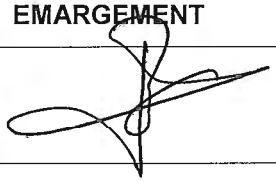	M. ROLLAND Benoît
	A	M. BODARD Philippe		
	A	M. BOISNEAU Jean-Paul		
	P	M. BOISNEAU Philippe		M. VALLEE Mickaël
	P	M. BONNEFOUS Nicolas	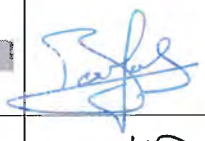	
	P	M. BONNET Maurice	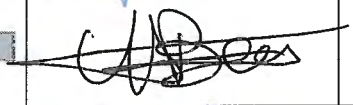	M. MARCELLOT René
	A	Mme BONNEVILLE Annick R. par M. Guillaume MAILFERT	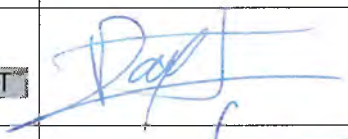	M. CHALUS Jean-Pierre M. COMET Henri-Michel
	P	M. BONNIN Philippe		
+ chauffeur	P	M. BOUCHARDY Christian		Mme VIGNAL Odile
	A	M. BOUJOT Jérôme		
	A	M. BOUSSARD François		
	A	M. BRAVARD Michel		
	P	M. BRET Olivier	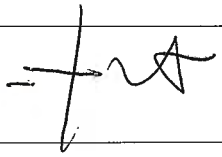	
	A	M. BROCHOT Frédéric		
	A	M. BRUGIERE Marc		
	P	Mme BRUNY Régine	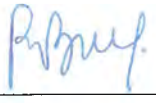	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. BUIN Pierre	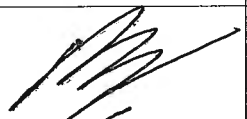	
X + chauffeur	P	M. BURLOT Thierry	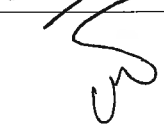	M. LE GOFF Roger
	P	Mme CAROLY Celine		
	P	M. CAUDAL Claude		
	A	M. CAYREL Laurent		
	A	M. CEDELLE Serge		
	A	M. CHALUS Jean-Pierre		
	P	M. CHASSANDE Christophe		
	P	M. CHATRY Thierry	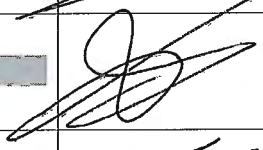	
	P	M. CHELLET Pascal	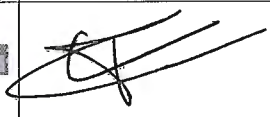	M. MORANDEAU Philippe
X + chauffeur	P	M. CHITO Christian	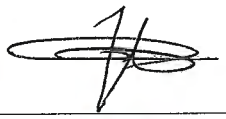	
	P	M. COISNE Henri		
	P	M. COLLET Yannick	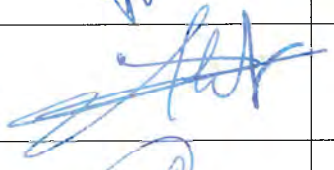	
	P	M. COLLETER Jean-Yves		
	A	M. COMET Henri-Michel		
	P	M. COUTURIER Christian	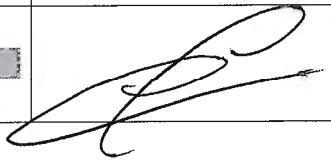	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. COZIC Thierry		
	P	Mme D'AUX Anne	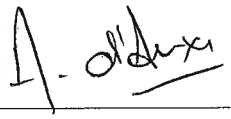	
	A	M. DAMIE Philippe		
	P	M. DAMIENS Jean-Bernard	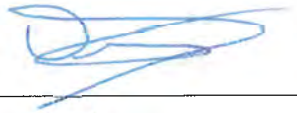	*M. GAILLARD Thierry* *M. CEDELLE Serge*
	A	Mme DAVID Isabelle R. par M. Vincent ROYER		
	A	M. DE BEAUMESNIL Michel		
	A	M. DE BOYSSON Xavier		
	A	M. DE CADEVILLE Olivier R. par M. Benoît CHAMPENOIS	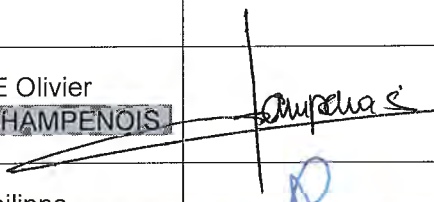	*M. DAMIE Philippe*
	A	M. DE GUENIN Philippe R. par Mme Martine GARNIER	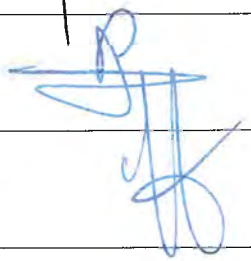	
	P	M. DE LESPINAY Josselin		
	A	M. DE OLIVEIRA Emmanuel		
	P/A	M. DE REDON Louis		
	P	M. DEGUET Gilles	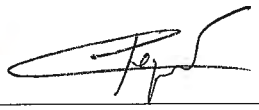	*M. DOUGE Christophe* *M. LEFEBVRE André*
	A	Mme DELAPORTE Blandine		
	A	M. DELPUECH Michel		
	A	M. DELZANT Eric		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. DEMARCQ François Rx par M. Eric GOMEZ		
	P	M. DENIS Bernard		
	P	M. DHUY Dominique		M. DREVET Vincent
	P	M. DIDON Emmanuel		Mme NOARS Françoise
	P	M. DORON Jean-Paul		
	A	M. DOUCET Claude		
	A	M. DOUGE Christophe		
	P	M. DRAPEAU Jean-Luc		
	A	M. DREVET Vincent		
	P	M. DUFRESNOY Philippe		M. DELPUECH Michel
	P	M. DURAND Dominique		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. FAUCHER Noël		
	P	M. FAUCONNIER Jean-Michel		M. DE BOYSSON Xavier
	P	M. FAUVEL Auguste		
	P	M. FLEUTIAUX Claude		M. GRELICHE Patrice
	P	M. FONTAINE Olivier		
	A	M. FRECHET Daniel		
	A	M. FUZEAU Michel		
	A	M. GAGNEUX Jean-Yves		
	A	M. GAILLARD Thierry		
	P	M. GAILLET Jean-Roch		M. BECHLER Jean-Yves
	P	M. GANDRIEAU James		
	P	M. GANNE Jean-Daniel		
	A	M. GASCHET Pierre		
	P	M. GAULANDEAU Claude		
	A	Mme GAUTHIER Odile		
	P	M. GIBEY Jean-Marc		M. BODARD Philippe

		NOM	EMARGEMENT	*A REÇU POUVOIR DE :*
	P	M. GILBERT André		
	P	M. GOUPY Bernard		
	P	M. GOUSSET Bernard		
	A	M. GRELICHE Patrice		
	P	M. GRIMPRET Christian		
	P	M. GROSJEAN Francis	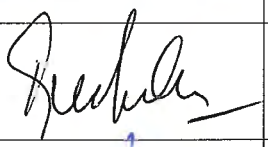	*M. COZIC Thierry*
	P	M. GUILLAUME Pierre	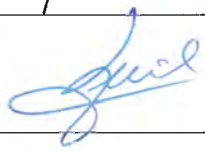	
	A	M. GUYOT Patrice R. par M. Côme DURAND		*Mme BARRET Christiane*
	P	M. HANGARD Gregory	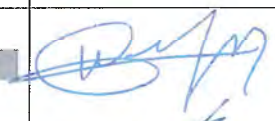	*M. BRUGIERE Marc*
	P	Mme HERILIER Marie-Jeanne	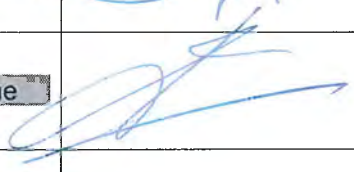	
	A	M. HERVE Marc		
	P	M. HERVOCHON Freddy	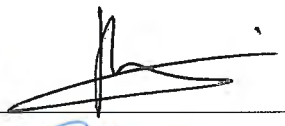	*M. BOISNEAU Jean-Paul*
	A	Mme HIRTZIG Sylvie R. par M. Dieudonné DONDASSÉ	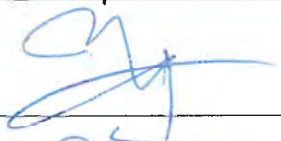	
	P	M. HUET Gilles	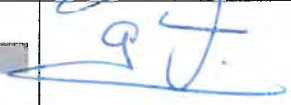	
	A	M. JACQ François R. par Mme Anne GROUHEL PELLOUIN	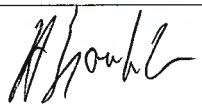	
	P	M. JANVROT Guy	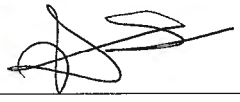	

		NOM	EMARGEMENT	*A REÇU POUVOIR DE :*
	P	M. JAU Michel	Présent	*M. DE OLIVEIRA Emmanuel*
	P	Mme JODAR Christine	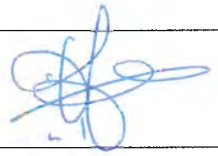	
	A	M. LAISNE Loïc		
	P	M. LARDON Antoine		
	A	M. LASFARGUES Frédéric R. par M. Frédéric WICKER		
	A	Mme LASMOLES Isabelle R. par M. Dominique BARTHÉLÉMY	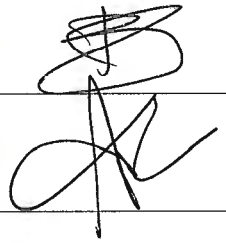	*M. MALHERBE Hervé* *M. FUZEAU Michel*
	P	Mme LE FAOU Lénaïck		
	A	M. LE GOFF Roger		
	P	Mme LE SAULNIER Brigitte		
	P	M. LECHAUVE Michel		
	P	M. LEDEUX Jean-Louis		
	A	M. LEFEBVRE André		
	P	Mme LEFEBVRE-RAUDE Dominique		
	A	M. LEFORT Pierre		
	P	M. LEIBREICH Johann		
	A	M. LEMARE Jacques		

		NOM	EMARGEMENT	*A REÇU POUVOIR DE :*
	P	M. LONQUEU Benoit	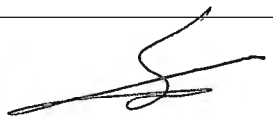	
	P	M. LOSTANLEN Georges	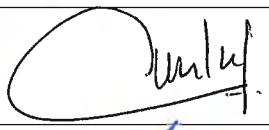	
	P	M. LUCAUD Laurent	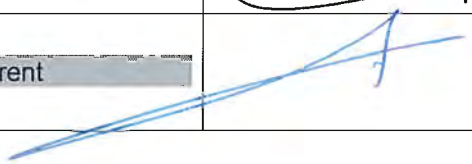	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. MALHERBE Hervé		
	A	M. MARCELLOT René		
	A	M. MARIE Christian R. par M. Bruno MOINE		*M. CAYREL Laurent*
	A	M. MAURIN Bruno		
	P	Mme MAUSSION Patricia		
	A	Mme MEHEUST Véronique		
	P	M. MENIER Jean-René		
	P	M. MERY Yoann		
	P	M. MICHEL Louis		
	A	M. MICHELET Paul R. par M. Patrick BERTRAND		*Mme GAUTHIER Odile* *M. LAISNE Loïc*
	P	M. MILLIERAS Christophe		
	P	M. MOELO Jean-Yves		
	A	M. MORANDEAU Philippe		
X *+ chauffeur*	**P**	M. MORIN Serge		*Mme RIAMON Marie-Hélène*
	P	M. MOSSANT Pierre		
	A	M. NAVEZ Marc R. par M. Serge LE DAFNIET		*M. VERMEULEN Patrice* *M. STRZODA Patrick*

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	Mme NOARS Françoise		
	P	M. PALPACUER Bernard	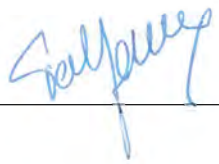	
	A	M. PATURAT Jacques		
Président	P	M. PELICOT Joël		*M. GASCHET Pierre* *M. DOUCET Claude*
	P	M. PELLERIN François-Marie	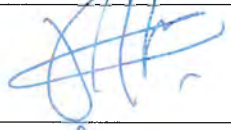	
	P	M. PENAUD Jean	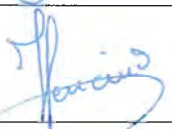	
	P	M. PETROT Régis	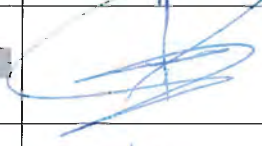	
	P	M. PIERSON Jean-Paul		
	P	M. PIRIOU Jean-Yves		
	P	M. PLESSIS Georges	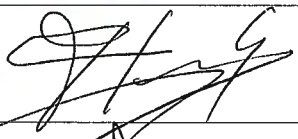	
	P	M. POINTEREAU Rémy	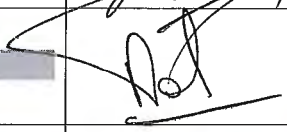	*M. RABINEAU Pierre*
	P	M. PRORIOL Jean	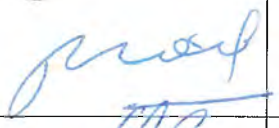	
	P	M. QUENOT Gérard	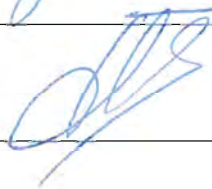	
	A	M. QUILLET Lionel		
	A	M. RABINEAU Pierre		
	P	M. RAMBAUD Eric	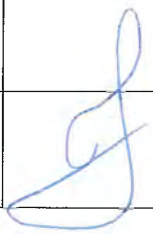	*M. GAGNEUX Jean-Yves*

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	Mme RIAMON Marie-Hélène		
+ chauffeur	P	M. RIOTTE Emmanuel		
	P	M. ROBERT Alain		
	P	M. ROBERT Jacques		
	P	M. ROBERT Jean-François		
	P	Mme ROCHER Isabelle		
	A	M. ROLLAND Benoît		
	P	Mme ROUFFET-PINON Andrée		
	P	M. ROUSSEAU Bernard		
+ chauffeur	P	Mme ROUSSET Nathalie		
	P	M. SAILLARD Vincent		*M. DE BEAUMESNIL Michel* *M. AIME Christian*
	P	M. SAQUET Christian		
	P	M. SAUMUREAU Marc		
+ chauffeur	P	M. SAUVADE Bernard		*M. BRAVARD Michel*
	P	M. SAUVEZ Marc		*M. BOUJOT Jérôme*
	P	M. SIMARD Jean-Pierre		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. SOUBOUROU Christian		
	A	M. STRZODA Patrick		
	P	M. TAUFFLIEB Eric		
	P	M. THOMAZO Roger		M. HERVE Marc
	P	M. TIENGOU Alain		
	P	M. TROUVAT Pierre		
	A	M. VALLEE Mickaël		
	A	M. VATIN Thierry R. par Mme Florence LAUBIER		M. DELZANT Eric
	P	M. VENDROT Michel		
	A	M. VERMEULEN Patrice		
	P	M. VIGIER André		
	A	Mme VIGNAL Odile		
	P	M. VOISIN Jean-Bernard		
	P	Mme YVARD Séverine		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	175

Présents : 130
Dont représentés : 14
Pouvoirs donnés : 45
Absents : 55

Quorum 1 / 2 de 190 = 95

COMITÉ DE BASSIN

Réunion le mercredi 4 novembre 2015

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	P	Mme DUMOULIN-WIECZORKIEWICZ Virginie	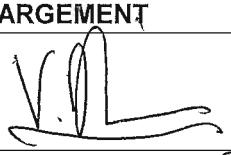
	P	M. GUTTON Martin	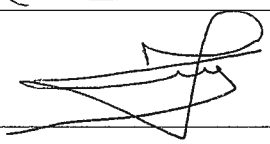
	A	M. MARTINOT Bertrand	
	P	Mme STEINFELDER Mauricette	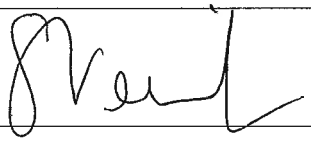

COMITÉ DE BASSIN

Réunion le mercredi 4 novembre 2015

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

Participent également

		NOM	EMARGEMENT
	P	M. ARIAUX Etienne	
	P	M. ARRONDEAU Jean-Pierre *Animateur*	
	P	Mme BLANLOEIL Nathalie *Responsable dossier environnement CRA du Centre*	
	P	M. CARTIER Johnny	
	P	M. CHAPLAIS Samuel *Coordonnateur régional des Fédérations de Bretagne Basse-Normandie Pays de La Loire*	
Ne déjeune pas	P	M. DAUPHIN Jean-Baptiste	
	P	Mme DEVAUX-ROS Claire	
	P	Mme GADET Astrid *Animatrice*	
	P	Mme GIRAUD Anaïs	
Ne déjeune pas	P	M. JOLY Véronique	
	P	M. LAUNAY Adrien *Animateur*	
	P	M. LEGEARD Nathanaël	
	P	M. OUDIN Rémi	

		NOM	EMARGEMENT
	P	M. PROSPER Julien	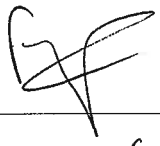
	P	Mme PROY Dominique	
	P	Mme QUEMENER Catherine	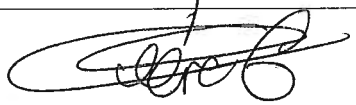
	P	Mme RAFFARD Catherine	
	P	Mme RAPOSO Sophie	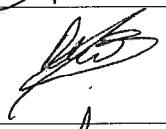
	P	Mme REVERCHON-SALLE Sandrine	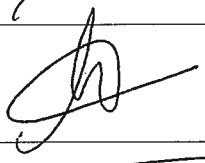
	P	M. RIDEAU Rodolphe *Technicien gestion territoriale de l'eau et des milieux aquatiques*	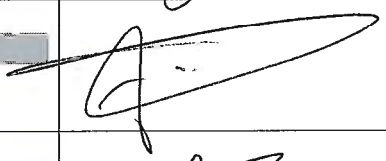
	P	M. RIVOAL Florian *Chargé de mission*	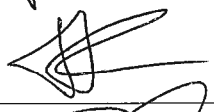
	P	M. TELASCO André	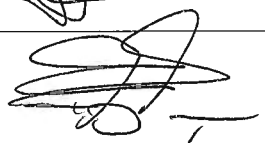
+ chauffeur	P	M. VALLEE Thierry *Président de la CLE Sage Yèvre-Auron*	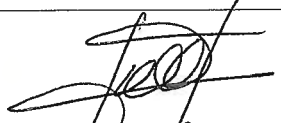
	P	M. VALLET Charles	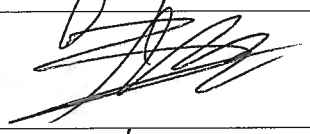
	P	Mme WITTEN Aude *Accompagne M. Burlot*	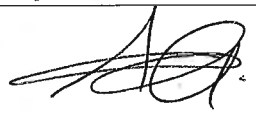

	P	Technicien Power vote	

M. BOISGARD Laurent
Animateur SAGE Cher amont

Mylène MAZZOCCO
Animatrice accord programmation
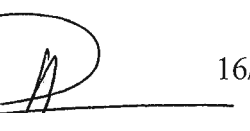
Romain CHAUVIÈRE
Conseil départemental 56